ADMINISTRATION
RÉDACTION — PUBLICITÉ — IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 18, rue Richelieu. Téléphone Richelieu 39-58
LYON, 28, quai Augagneur. Tél. Moncey 86-19
ROANNE, 14, cours de la République. Tél. 22-25
LE PUY, 35, place du Breuil. Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Teste-du-Baillet. Téléphone 3-98
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc. Téléphone 9-94
VICHY, 11, rue Saint-Dominique. Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

La Tribune RÉPUBLICAINE

1940 - 42e Année - N° 91

0 Centimes

DIMANCHE 31 MARS
LUNE : dern. q. le 30; nouv. le 7.
Heure nouvelle
SOLEIL : lev. 6 h. 32, c. 19 h. 18.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

Communiqué officiel N° 417
DU 30 MARS (matin)

De violents tirs d'artillerie ont été exécutés de part et d'autre, à l'ouest des Vosges et à l'ouest de la Sarre.

Dans cette dernière région, les éléments de reconnaissance ennemis ont été repoussés par nos feux, et nous avons tendu avec succès une embuscade.

L'ennemi a laissé plusieurs tués sur le terrain.

De violentes canonnades se sont déroulées sur un front d'une cinquantaine de kilomètres

De nombreuses et agressives patrouilles allemandes ont été repoussées avec pertes

Garage camouflé dans un bois
(Photo N. Y. T. Visa 68.575).

Paris, 30 mars.

L'action des artilleries tant allemande que française signalée depuis déjà deux jours a été hier en s'intensifiant et a pris un caractère de plus grande violence.

Il faut remarquer qu'au cours de la journée [illegible] tirs qui, jusqu'à présent n'intéressaient que la région du front située entre le confluent de la Sarre et de la Blies et les premières pentes des Vosges, se sont étendus au secteur voisin, à l'ouest du cours de la Sarre, c'est-à-dire, dans toute la région au sud de Sarrebruck où le « no man's land » est particulièrement étendu et a été le théâtre de nombreux engagements.

Cette action d'artillerie s'étend sur un front d'une cinquantaine de kilomètres environ.

Les batteries allemandes prennent plus particulièrement à partie certains couverts des bois et des villages, notamment, susceptibles d'abriter des postes français avancés. Leur tir a été accompagné d'assez nombreuses sorties d'avions de coopération et d'observation, naturellement couverts par des vols de chasseurs.

L'artillerie française a riposté aux tirs allemands en exécutant des tirs de contrebatterie et en prenant également à partie les avant-postes adverses.

Dans les milieux militaires français autorisés, on estime que cette soudaine recrudescence d'activité de l'artillerie allemande ne doit pas être interprétée comme l'indice de l'imminence d'une attaque allemande même locale.

En même temps qu'il se livrait à cette sorte de débauche d'artillerie, le commandement allemand a lancé en avant, dans les mêmes régions, des patrouilles et des détachements de reconnaissance un peu plus nombreux que de coutume et animés d'une agressivité certaine à l'égard des petits postes français aux limites du « noman's land ».

Les entreprises allemandes ont été repoussées partout facilement.

Un de ces détachements est tombé dans une embuscade et s'est replié précipitamment en laissant un prisonnier entre les mains des soldats français.

Par ailleurs, une autre patrouille qui s'était approchée d'un poste français a laissé sur le terrain une mitrailleuse légère et trois morts, dont un officier.

A part l'activité de l'aviation allemande, de coopération d'artillerie, au-dessus de la zone où se sont déroulées les canonnades signalées plus haut, on n'a pas enregistré de modification dans le caractère des opérations aériennes.

La région au-dessus des lignes où l'aviation allemande a été la plus active est le secteur situé à l'est des Vosges où on a enregistré des vols d'appareils de reconnaisance, en groupe de trois ou de six et couverts par des chasseurs dont e nombre n'a pas dépassé celui de huit appareils.

L'aviation française s'est livrée, de son côté, à de nombreuses missions photographiques également couvertes par la chasse.

Du point de vue des reconnaissances profondes, on a enregistré la présence d'appareils allemands ainsi que celle de quelques avions « douteux » dans la région du nord de la France.

Dans l'Est, un bi-moteur allemand a été abattu par le feu de la D. C. A. française.

En mer du Nord, les Britanniques ont continué leurs reconnaissances au large.

Les Allemands ont exécuté sept raids au large des côtes anglaises.

Toutes ces opérations aériennes se sont déroulées sans donner lieu à aucun engagement.

Mort du ministre anglais de la Marine marchande

Londres, 30 mars.

Sir John Gilmour, ministre de la Marine marchande, est mort ce matin à sa résidence de Londres. Il était âgé de 63 ans.

M. Fritz Thyssen à Bruxelles

Bruxelles, 30 mars.

Fritz Thyssen se trouve, pour 48 heures, à Bruxelles.

Les prix « Jeanne Grunbaum » seront distribués le 4 avril à Paris

Paris, 30 mars.

La distribution des prix « Jeanne Grunbaum » aura lieu, à l'hôpital Cochin, le 4 avril 1940, à 11 heures.

Parmi les lauréates surveillantes et infirmières de cet établissement, citons notamment : Mlle Roddier Gabrielle, surveillante, née le 28 novembre 1890, à Paslières (Puy-de-Dôme).

APRES LE VOYAGE DE M. SUMNER WELLES

UNE DÉCLARATION OFFICIELLE du président Roosevelt

Washington, 30 mars.

Voici le texte d'une déclaration qui a été remise aux journalistes de la part du président Roosevelt :

M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'Etat, a terminé la mission pour laquelle il avait été envoyé en Europe, et m'a remis un rapport, ainsi qu'au secrétaire d'Etat.

Comme je l'ai dit, au moment où fut annoncé le départ en mission de M. Sumner Welles, celui-ci a été envoyé en Europe, pour obtenir des informations sur la situation actuelle.

Il n'était autorisé à prendre, et n'a pris aucun engagement, au nom d ugouvernement américain. Il n'était autorisé à faire et n'a fait aucune proposition au nom de notre gouvernement. Il n'a reçu et ne m'a rapporté aucune proposition de paix de source quelconque.

Les informations qu'il a recueillies auprès des chefs de gouvernements qu'il a rencontrés seront de la plus grande valeur pour notre gouvernement, dans la conduite générale de ses relations extérieures.

Comme il a été annoncé au moment de son départ, les informations que lui communiquèrent les gouvernements d'Italie, du Reich, de France et de Grande-Bretagne, seront considérées comme absolument confidentielles par notre gouvernement.

Ces informations touchent aux buts et à la politique des gouvernements européens mentionnés. Je suis heureux de dire que la mission de M. Sumner Welles a eu pour résultat, grâce aux contacts personnels et aux conversations qu'il a eus, d'éclaircir les relations entre les Etats-Unis et les pays qu'il a visités et elle a, je le crois, contribué dans certains cas, à développer la compréhension internationale et les relations amicales.

Enfin, bien qu'il n'existe que des possibilités immédiates réduites pour l'établissement d'une paix juste, stable et durable en Europe, les informations reçues par notre gouvernement à la suite de la mission de M. Sumner Welles, seront sans aucun doute de la plus grande valeur, quand le temps viendra de l'établissement d'une telle paix.

J'adresse mes remerciements et mes compliments à M. Sumner Welles, pour la façon dont il s'est acquitté de sa mission difficile, avec compréhension et un tact extraordinaire, conformes aux traditions diplomatiques américaines les meilleures.

Le Cabinet finlandais

Le général WALDEN, collaborateur du maréchal Mannerheim, qui a été nommé ministre de la Défense nationale dans le nouveau Cabinet finlandais. On se souvient que le général WALDEN signa avec M. Paasikivi le récent traité de Moscou entre la Finlande et les Soviets.
(Photo France-Presse. Visa 69.450).

LE CONSEIL SUPRÊME DE GUERRE DE LONDRES

M. César CAMPINCHI, ministre de la Marine et M. Laurent EYNAC, ministre de l'Air, quittent le 10, Downing-Street
(Photo N. Y. T. Visa 69.770).

Tandis que le général VUILLEMIN, chef de l'Aviation française serre la main du maréchal de l'Air anglais, Sir Cyril NEWAL.
(Photo N. Y. T. Visa 69.772).

CHANTAGE OU FAUX...

LA WILHELMSTRASSE REMET à des journalistes américains des documents trouvés au ministère des Affaires étrangères de Varsovie et mettant en cause MM. Roosevelt et Bullitt

Le président des Etats-Unis et l'ambassadeur à Paris OPPOSENT DES DÉMENTIS FORMELS

New-York, 30 mars.

L'Associated Press publie une dépêche de Berlin disant que la Wilhelmstrasse a donné aux correspondants américains des Affaires étrangères de Varsovie concernant les activités des Etats-Unis avant la guerre, mentionnant les personnalités de MM. Biddle, Bullitt et Roosevelt.

Manœuvre pour discréditer le président Roosevelt dit-on à Washington

La publication, à Berlin, de prétendus rapports des ambassadeurs polonais à Washington, Landres et Paris, est considérée, par les milieux responsables américains, comme une manœuvre destinée à discréditer M. Roosevelt à la veille de la campagne électorale, en tentant de rejeter, sur son adminitration, la responsabilité du conflit européen.

Toutefois, le département d'Etat attend d'être en possession du texte exact et complet des documents allemands, pour prendre officiellement position.

L'ambassade de Pologne, dont le chef de mission, M.Potocki est cité dans les documents, conserve un mutisme absolu.

Une mise en garde du président

Washington, 30 mars.

M. Roosevelt a mis le public américain en garde contre les documents allemands publiés à Berlin, relativement à certaines déclarations des ambassadeurs américains.

Il a déclaré que chacun devra prendre la propagande venant d'Europe avec une certaine méfiance — avec trois grains de sel — selon l'expression anglaise courante.

M. William Bullitt dément l'authenticité des paroles qui lui ont été prêtées

Washington, 30 mars.

M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis en France, actuellement à Washington a démenti catégoriquement les propos qui lui ont été prêtés dans la publication du livre blanc allemand.

— M. Roosevelt a déjà indiqué qu'une propagande de cette nature doit être accueillie avec le plus grand scepticisme. Il a ajouté que dans le cas présent, elle doit être accueillie avec un scepticisme absolu. Je démens l'authenticité des déclarations qui m'ont été prêtées.

Le comte Potocki n'a eu aucune conversation avec M. Bullitt

Washington, 30 mars.

L'ambassadeur de Pologne à Washington, le comte Potocki, a déclaré à la presse que la publication par le gouvernement allemand de prétendus documents du ministère des Affaires étrangères polonais a été faite dans le but évident de propagande.

— Je démens les allégations qui m'ont été attribuées. Je n'ai jamais eu de conversations avec M. Bullitt à l'ambassade de Paris au sujet de la participation américaine à la guerre.

Un démenti formel aux Affaires étrangères

Washington, 30 mars.

Dans un communiqué publié par le département d'Etat, M. Cordell Hull dément catégoriquement les propos prêtés à des personnalités diplomatiques d'Amérique, dans les documents publiés par Berlin.

Voici le communiqué :

La presse publie la nouvelle de la publication d'un livre « blanc » contenant des documents que l'on prétend avoir été trouvés dans les archives du ministère des Affaires étrangères de Pologne à Varsovie contenant de prétendues relations de conversations tenues entre les diplomates polonais et des diplomates américains.

Je dois affirmer le plus catégoriquement possible que ni moi ni aucun de mes collaborateurs au département d'Etat n'eumes jamais connaissance de telles conversations et que nous leur dénions toute authenticité.

Les vues rapportées ne représentèrent jamais à aucun moment et en aucune façon la pensée ou la politique du gouvernement américain.

En Suisse, prélèvement sur les fortunes à titre de contribution à la Défense nationale

Berne, 30 mars.

Après une longue discussion, le Conseil national (Chambre des députés) a adopté le projet de prélèvement sur les fortunes proposé par le gouvernement à titre de contribution à la Défense nationale, avec les modalités suivantes :

Prélèvement de 1,5 à 4,5 % sur les fortunes des personnes physiques, et de 1 1/2 % sur celles des personnes juridiques. Le montant des fortunes exonérées est fixé à 5.000 francs.

LES OBSÈQUES NATIONALES D'ÉDOUARD BRANLY

Paris, 30 mars.

Les obsèques nationales du professeur Branly, décédé dimanche dernier, ont eu lieu ce matin.

A 8 heures, la dépouille mortelle du grand savant a été transportée sans aucune cérémonie, mais simplement suivie par un membre de sa famille, de l'Institut Catholique, rue d'Assas, où elle avait été exposée hier et avant-hier, à la cathédrale métropolitaine de Notre-Dame, où elle est arrivée à 8 heures 15.

A partir de 9 heures, un service d'ordre considérable canalise la circulation dans toutes les rues aboutissant au parvis Notre-Dame, dans la Cité, et interdit la circulation entre le Pont-au-Double et le pont d'Arcole, sauf pour les voitures officielles.

[illegible] grand drap noir au chiffre du défunt.

Au milieu du parvis, encadré par les tribunes officielles, où prendront place tout à l'heure les Corps constitués et les invités pour la cérémonie extérieure, se dresse un catafalque recouvert d'un drapeau tricolore.

Il ne pleut pas, mais le ciel est gris et la lumière assez diffuse.

Bien avant l'ouverture des portes de la cathédrale, fixée à 9 heures, la foule se pressait déjà sur les terres-pleins avoisinants qui lui étaient réservés.

A l'intérieur de la cathédrale on procède aux derniers préparatifs : un autel a été édifié dans l'avant-chœur, dont les stalles, protégées elles-mêmes par des sacs de sable, sont tendues de noir.

De grands voiles violets masquent les rosaces du transept, privées de leurs vitraux pour la durée de la guerre.

A la croisée de la nef et du transept, un second catafalque, haut à peine d'un demi-mètre, disparaît sous un immense drap tricolore entouré de six cierges. C'est là qu'est déposé le corps avant que commence la cérémonie religieuse.

Dans la nef, les places réservées aux membres du gouvernement et aux autorités sont indiquées par des pancartes blanches. Les premiers rangs sont occupés par des chaises recouvertes de housses de deuil. Les membres de la famille du professeur Branly et leurs intimes occupent l'aile droite du transept.

Un peu avant dix heures, toutes les lumières s'allument ; les orgues jettent leurs premières notes. Un long cortège précédé de deux suisses, hallebarde voilée de crêpe sur l'épaule, descend lentement la nef vers le portail.

C'est le Chapitre métropolitain et le cardinal Verdier qui vont accueillir le Président de la République qu'a reçu, à son arrivée, M. A. Sarraut, ministre de l'Education nationale.

M. A. Lebrun pénètre dans la basilique.

Le cortège remonte maintenant vers le chœur ; le Chef de l'Etat va prendre place dans l'avant-chœur, sur le siège qui lui a été préparé.

Le cardinal Verdiesr lui fait vis-à-vis.

L'aile droite du transept est occupée par la famille et le clergé ; les cardinaux Baudrillart, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique, et Suhard, archevêque de Reims, en « capa magna » de deuil ; Mgr Le Hunsec, Mgr Roland-Gosselin, Mgr Mennechet, Mgr Zahnel; Mgr Courbe, secrétaire général de l'Académie catholique ; le chapitre métropolitain.

Dans l'aile gauche, on peut voir le corps diplomatique ayant à sa tête le non ce apostolique, Mgr Valéri ; les professeurs de l'Institut catholiqueen robe ; au premier rang de la nef, le long de laquelle des gardes républicains forment la haie, voici M. Paul Reynaud, président du Sénat et M. Fayssé, président de la Chambre des députés ; le lieutenant Michel, représentant M. Pomaret, ministre du Travail ; M. Fraysse, chef adjoint du cabinet de M. A. Sarraut ; l'intendant militaire Croquez, représentant M. Marcel Héraud, ministre de la Santé publique ; les membres du Parlement, du conseil municipal ; le préfet de la Seine et le préfet de police ; les magistrats en robe; les professeurs de l'Université étaient également en robe ; derrière le recteur de l'Académie, M. Roussy, les membres de l'Institut en habit vert ; bref, les corps constitués.

Le chapitre, conduit par l'archiprêtre de la Cathédrale, M. le chanonie Prot, précède l'arrivée du corps ; la bière est alors portée au catafalque sur lequel elle est déposée, découverte d'un drap tricolore, au-dessus duquel est posé un coussin portant les insigne de la Légion d'honneur.

A l'autel, Mgr Marmottant, évêque de St-Dié, célèbre la mese.

L'office achevé, le cardinal Verdier donne l'absoute, puis, le corps est transporté sur la place du Parvis, où la cérémonie civile va se dérouler maintenant.

Lentement, la cathédrale se vide. Toutes les personnalités présentes gagnent les tribunes qui leur sont réervée, place du Parvis.

C'est une minute émouvante. Les trompettes sonnent « Aux Champs », cependant que, sur le pont au Double la musique de la Garde Républicaine joue la marche funèbre de Chopin.

Le défilé des corps constitués dure environ un quart d'heure.

Après les magistrats et le corps de l'enseignement, dans leurs robes de toutes couleurs, voici les uniformes divers des attachés militaires des pays étrangers.

Viennent ensuite les membres du gouvernement, en tête desquels marchent le président de la République, suivi de MM. Paul Reynaud et Sarraut.

A 11 h. 15, M. Sarraut prend la parole. Sa voix est transmise à la foule par des hauts parleurs.

LIRE LA SUITE EN DERNIÈRE HEURE

Le nouveau ministre de France au Caire

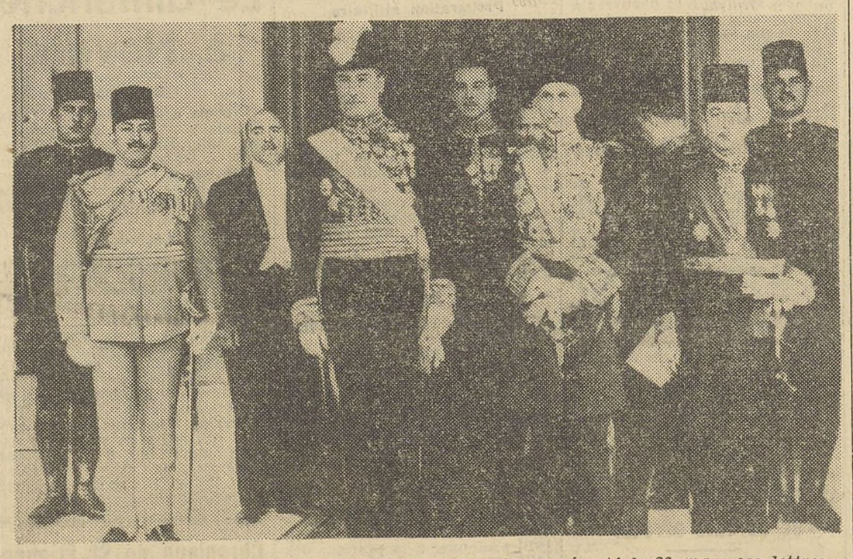

M. Jean POZZI, nouveau ministre de France en Egypte, a présenté le 20 mars ses lettres de créance au roi Farouk.
Voici, à l'issue de la cérémonie au Caire, M. Jean POZZI quittant le Palais d'Abdine, accompagné de S. E. Ahmed Massanein Pacha, premier chambellan et S. E. Ismail Teymour Bey, maître des cérémonies. On remarque également au second plan : M. Roger de Bercerol de Lille, attaché commercial, et M. André Decloux, premier secrétaire de la légation de France au Caire.
(Photo France-Presse. Visa 69.641).

MINUTE !

Dans un grand journal du soir, Sir Neville Henderson, ex-ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nous fait lui-même le récit de « son échec » auprès du Führer.

Il ne nous cache pas quelles furent ses sympathies à l'égard du régime nazi, et son amitié pour le maréchal Goering et madame ..

Il nous dit que pour s'attirer les grâces du fascisme il ne recula devant aucune gentillesse, aucune concession.

Nous le savions. Mais ce fut peut-être précisément une erreur de psychologie : les meilleurs observateurs pensent qu'à cause de cette douceur, Hitler et sa bande se crurent tout permis.

Il eut sans doute fallu, au contraire, faire preuve d'audace et d'énergie, pour éviter qu'en face ils n'osent le pire.

Car, ne l'oublions pas, devant les champions de la force, il ne faut jamais faire preuve de faiblesse.

TOC.

Ambulances américaines pour l'armée polonaise

Au cours de la cérémonie de remise des ambulances (offertes par M. SCHULZE, gendre de l'ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement polonais en France), le général polonais KLEBERQ prononce une allocution devant le groupe des conducteurs volontaires américains.
(Photo N. Y. T. Visa 69.446).

Avec quoi sont faits ces nouveaux canons ces nouveaux obus ?

Avec la vieille ferraille que vous venez de donner voilà quelques jours

Saint-Etienne.

Dans toute la région stéphanoise, comme partout en France, mais surtout dans les grosses agglomérations industrielles comme la nôtre, c'est avec empressement que la population a offert au pays toute la vieille ferraille dont elle disposait. On a vidé les caves, les greniers, les placards, et les fonds de tiroir.

On a fait cela avec entrain. On a encombré les trottoirs. Et les services compétents, voire les déménageurs bénévoles, ont tout enlevé prestement.

Et puis, en bons Français, nous nous sommes dit :

— Et maintenant, toute cette ferraille, que va-t-elle devenir ? Elle va paisiblement continuer de se souiller dans de vastes dépôts ?

Eh bien, non. Déjà, grâce à l'impulsion donnée par le ministère de l'Armement, lui-même, poussé au rythme voulu par le ministère de la Défense nationale et le haut-commandement militaire, votre ferraille s'est, en grande partie, transformée en acier, puis en nouveaux canons et en nouveaux obus.

Nous ne vous dirons pas, cela étant inutile, et on ne nous le permettrait pas, où s'opèrent ces transformations.

Mais nous pouvons vous révéler que dans les centres où l'on utilise la matière première hétéroclite que vous avez fournie, on en a trouvé des utilisations assez variées. C'est ainsi que votre ferraille a permis la fabrication de millions de kilomètres de fer barbelés, de grillages, de clous, qui d'ores et déjà ont été expédiés aux armées et utilisés par nos soldats.

⁂

Nous avons eu la curiosité, et la permission, de visiter un de ces centres.

Il y avait là une indescriptible montagne de cuisinières, de tuyaux de poêle, de baignoires, de casseroles sans queue, de queues sans casseroles, de barres de fer, et mille objets plus petits d'une infinie variété.

Savez-vous combien de wagons étaient arrivés là, chargés de ferraille, en deux semaines ? près de huit cents ! Et, dans le voisinage, sur des voies de garage, deux cents autres wagons attendaient leur tour d'être déchargés.

On « classe » d'un côté les « poids lourds » et de l'autre « les poids légers ». Car on retrouve, ici, comme partout, nos vieilles qualités françaises d'ordre, de clarté, et de méthode.

Les ferrailles de petit volume, on les cisaille. Leur épaisseur ne doit pas être supérieure à trois millimètres. Les y réduire s'appelle « les platiner », ce qui ne veut, évidemment, pas dire que l'on métamorphose notre ferraille en platine !

Non, en en fera, vous le savez, de l'acier. A cet effet, on les transporte à l'aide d'un engin d'une force de trois cent mille kilos. Elle est alors découpée en lingots d'égales dimensions qui seront placés dans des fours d'où sortira le métal en fusion.

Les « poids lourds » font l'objet d'un savant dépeçage au chalumeau. On les écrase ensuite sous une pression de vingt-sept mille kilos.

⁂

Dans un autre centre, nous avons vu utiliser d'autres procédés industriels. Nous n'entrerons pas dans les détails techniques, dont nous ne pourrions donner, au demeurant, qu'une idée assez générale.

Mais ce que nous pensons dire, c'est que partout, dans un délai record, a été rassemblée, traitée, rendue utilisable pour la défense du pays, votre vieille ferraille.

Et, si vous en avez encore, si, vous avez négligé de toute la rechercher et de toute la donner, et qu'on vous demande un jour, à nouveau, cette contribution volontaire, n'hésitez pas, et dites-vous bien que rien ne sera perdu.

Les juges suppléants seront rétribués

Brioude, 30 mars.

Nous avons relaté récemment les interventions de M. Maurice Thiolas et la réponse de M. le garde des Sceaux concernant la situation des juges de paix suppléants remplaçant les titulaires mobilisés et qui, d'autre part, ont à présider les commissions cantonales d'allocations militaires.

Une décision vient d'intervenir accordant satisfaction aux suppléants qui sont désormais rétribués.

Au *Journal Officiel* du 28 février, page 1470, est paru un décret dont l'article premier est libellé ainsi qu'il suit :

Article premier. — Pendant la durée des hostilités, les suppléants des justices de paix appelés à remplacer les juges de paix rappelés sous les drapeaux percevront, à compter du jour où ils ont commencé à remplir effectivement l'intérim de la justice de paix, l'indemnité prévue par l'article 144 de la loi de finances du 14 avril 1930, dans les conditions et suivant les modalités fixées par ce texte.

POUR LES TRAVAILLEURS MILITAIRES

Moulins, 30 mars.

Voici le texte d'une lettre de M. le sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale à M. Albert Peyronnet, sénateur de l'Allier, ancien ministre :

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des travailleurs militaires qui désireraient leur envoi dans un centre moins éloigné de leur pays d'origine.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la circulaire que je viens de prendre prévoit que les permutations entre ouvriers de renforcement ou travailleurs militaires seront favorisées chaque fois qu'elles auront reçu effet d'utiliser les intéressés dans leur ville de résidence.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : DUCOS, sous-secrétaire d'Etat à la guerre. »

Un long cortège a accompagné à sa dernière demeure le sapeur-pompier Lyonnet

Sur le cercueil, le Préfet a déposé au nom du Président de la République la Médaille d'or des Belles Actions

Saint-Etienne, 30 mars.

Hier, à 16 h. 30, ont eu lieu les funérailles du sapeur-pompier Lyonnet, père de huit enfants, qui, à l'âge de 35 ans, trouva la mort dans la nuit du lundi de Pâques, en tombant d'un toit qui s'écroula, alors qu'il combattait le violent incendie qui détruisit, en quelques heures, le dépôt de l'Alimentation Stéphanoise, situé à Saint-Etienne, entre les rues Bérard et de la Valse.

Une chapelle ardente avait été érigée dans la caserne des sapeurs-pompiers, rue Roger-Salengro. Les soldats du feu formant une double haie, montaient une garde d'honneur.

Une foule considérable défila, une partie de l'après-midi, devant le catafalque, traduisant par son attitude l'émotion de la population, sa gratitude envers le vaillant serviteur disparu, et sa sympathie à l'égard de la nombreuse famille si cruellement éprouvée.

Parmi les personnalités venues apporter un suprême hommage au sapeur Lyonnet, on remarquait :

MM. Laban, préfet de la Loire, et Nautin, son chef de cabinet ; l'ingénieur général Maurice, directeur de la Manufacture Nationale d'Armes ; le docteur Neyret, sénateur, président du Conseil général ; Taurines, Pinay, sénateurs; Pétrus Faure, député, maire du Chambon-Feugerolles, président de la Commission des mines de la Chambre ; Vernay, ancien député, ancien maire de Saint-Etienne ; Beynet, conseiller général; Faure, ancien maire;

MM. Ferdinand Faure, maire de Saint-Etienne, et les membres du conseil municipal ; MM. Clovis Teissier, le docteur Mossé, Petit, Chirat Lebraly adjoints ; Vital Descos, conseiller municipal délégué ; Emonet, conseiller municipal délégué au service d'incendie ; Cuisinier, conseiller municipal délégué ; Fayet, Delage, Ducoin, Royer, Dubouchet, Coillet et Guillin, conseillers municipaux ;

MM. Delzanno, conseiller d'arrondissement ; Raymond, secrétaire général de l'Hôtel de Ville, et Mlle Cordonnier, secrétaire générale adjointe ;

MM. le capitaine Durrieux, de la gendarmerie ; Cocula, commissaire divisionnaire de police spéciale ; Delattre, commissaire central ; Beautroit, commissaire du premier arrondissement, commandant des gardiens de la paix; Cavray, Malbecq du Roc, commissaires de police ;

MM. les officiers des corps de sapeurs-pompiers ; le commandant Rossignol, de Lyon ; le capitaine Marey, les lieutenants Martin et Tarreria, de Saint-Etienne, les capitaines Rousmat Perrier, pompiers ; Berger, de Roche-la-Molière, et Peycelon, de Rive-de-Gier, vice-présidents ; Vachet, de Saint-Chamond, secrétaire général ; Sabiani, du Chambon-Feugerolles, et Labe, de Firminy, ainsi que de nombreux sous-officiers et sapeurs du département ;

MM. Soulanet, receveur municipal ; Joubert, chef de division à la mairie ; Jacoud, architecte de la ville ; Quillery, des Assurances sociales ; Sève, directeur de l'Orientation professionnelle;

Des délégations des 38e et 131e d'infanterie, de la police, du personnel municipal, de la gendarmerie et de la garde mobile.

Le capitaine Marey, des sapeurs-pompiers de Saint-Etienne, en l'absence du commandant Gachet, souffrant, évoqua la mémoire des sapeurs-pompiers de la Loire morts victimes du devoir, et rappela les brillants états de service du sapeur Lyonnet, à qui il adressa, au nom de ses chefs et de ses camarades, un dernier adieu.

Le capitaine Bousquet, de La Ricamarie, président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers, retraça ensuite la belle vie familiale du disparu, qui devait succomber le soir même du lundi de Pâques, après avoir passé, auprès de sa femme et ses huit enfants, cette soirée de fête dans l'intimité du foyer.

Le discours du Maire

M. Ferdinand Faure, maire de Saint-Etienne, s'est exprimé en ces termes :

C'est le cœur serré par une bien douloureuse émotion et sûr d'exprimer celle de toute notre laborieuse populaton, qu'au nom du Conseil municipal, le maire de la Ville de Saint-Etienne, s'inclinant sur cette tombe aussi tragiquement que prématurément ouverte, apporte le respectueux et suprême hommage à la mémoire du sapeur Lyonnet, mort si noblement à son poste de combat, victime du devoir, toujours par lui stoïquement accompli.

A quel pur et modeste héros appliquer, en effet, et dans toute son acception de gloire pacifique, le « Mort au Champ d'Honneur » dont s'auréole le souvenir de tant de braves gens tombés, face à l'ennemi pour la défense de nos libertés et de cette paix, raison d'être des démocraties, demeurées l'unique espoir de barrer la route au grand et funeste incendie de la guerre ?

Face à l'ennemi !... Pour Lyonnet aussi, c'était face au feu. Au feu dévastateur aveugle et meurtrier que, toujours égal à lui-même, ce héros attaquait la lance au poing. Et, sans défaillance, tant que du brasier terrifiant surgissait la flamme sinistre et menaçante pour les vies humaines que, sans souci de la sienne, il avait mission de sauver et de protéger.

Etrange ironie des mots et des choses. N'est-ce pas avec toute la satisfaction du devoir ainsi accompli ,ajoutée aux récompenses méritées par une si admirable conduite, que cet antagoniste irréductible du feu retrouvait les siens dans l'oasis reposante du foyer familial dont, comme père et comme époux, il aimait à raviver et entretenir la flamme tutélaire.

Car, exemplaire en tout et pour tout ,Lyonnet ne connaissait de satisfactions plus douces, plus attrayantes que celles de ce foyer familial, dont la mère de leurs huit enfants était la tendre et bienfaisante animatrice.

Et le plus beau titre de gloire de ce jeune couple n'est-il pas d'avoir étroitement unis dans une commune et ardente affection pour leurs enfants, montré quel prix s'attache aux joies de la famille.

Rappeler cela ; insister sur une telle vie si bien remplie ; montrer les conséquences possibles d'une telle mort, n'est-ce pas envisager toutes les mesures de sauvegarde pour la couvée, que ne protégera plus la vigilance attentive du père, de l'admirable Lyonnet qui, victime du devoir, pourrait nous rappeler, si nous pouvions l'oublier, qu'elle a des droits sur nous.

Est-il besoin de le dire ? à cette sauvegarde, l'administration municipale ne faillira pas.

Que notre compagnie de sapeurs-pompiers, pépinière inépuisable de tous les dévouements, et pour laquelle la mort du sapeur Lyonnet est une perte si sensible, en reçoive ici, en même temps que nos condoléances fraternelles, la plus entière assurance.

Que ses enfants et la douloureuse veuve de Lyonnet — malade par surcroît et à laquelle vont nos vœux de prompt rétablissement — veuille bien en recevoir l'entière certitude, certitude soulignée par l'émotion de toute une population qui prend sa part de leur navrante affliction

Population unanime, que nous voyons affectueusement penchée sur ce cercueil d'un homme brave et d'un brave homme. Et qui, dans la tristesse de l'heure, lui dit simplement, par ma voix :

Adieu Lyonnet !

La grande famille humaine était la tienne.

Dors en paix ! Ta petite famille sera désormais la nôtre.

Nous te sommes reconnaissants de notre propre réhabilitation. Homme d'action, tu avais su choisir la bonne route.

Car, par leur vie, comme par leur mort, les hommes tels que toi relèvent et honorent l'humanité.

Le discours du Préfet

M. Laban, préfet de la Loire, a prononcé le discours que voici:

C'est avec une profonde émotion que je viens ajouter l'hommage du gouvernement de la République à ceux que M. le Maire de Saint-Etienne et les représentants du corps des sapeurs-pompiers ont rendu si justement à la dépouille du sapeur Lyonnet.

L'acte de vaillance de ce brave homme, qui était en même temps un homme brave, a suscité un sentiment d'admiration qui a pénétré profondément dans nos cœurs. Ce n'est pas seulement la compagnie de Saint-Etienne qui s'honore d'avoir compté dans ses rangs un soldat du feu de cette trempe, c'est la Ville elle-même qui ressent la légitime fierté d'avoir donné le jour à un citoyen pour lequel la pratique du courage et du dévouement était la règle de la vie quotidienne comme un élément normal de la tâche professionnelle.

Ce n'était pas, en effet, la première fois qu'Eugène Lyonnet allait délibérément au devant du sacrifice et deux hautes distinctions avaient, il y a dix ans, consacré des actes mémorables qui révélaient déjà son remarquable esprit de sacrifice et son entrain devant le danger.

Pendant les quatorze années où il a appartenu au corps stéphanois, le sapeur Lyonnet avait servi avec le même zèle et il titres à la sympathie de ses chefs et de ses concitoyens, il avait en même temps, avec une vaillante compagne, fondé une belle et nombreuse famille, dignement élevée, dressée à l'amour du travail et de la solidarité.

Je m'incline du fond du cœur devant la douleur de Mme Lyonnet et de ses huit enfants, dont elle prend la charge avec une émouvante résolution. Je l'assure de la sollicitude la plus chaleureuse des pouvoirs publics et je souhaite qu'elle trouve, dans l'affection de toute une ville, le réconfort que mérite sa peine, si lourde et si cruelle.

Et maintenant, me retournant vers vous, martyr du devoir, je vous dis un adieu plein de tristesse et je m'acquitte du douloureux honneur que me vaut ma fonction, en vous disant :

« Sapeur Lyonnet,

« Au nom du Président de la République française, je vous confère la Médaille d'Or des belles actions. »

Dormez en paix !

⁂

Un très long cortège se forma ensuite et défila, salué par la population émue, places Jean-Jaurès et de l'Hôtel-de-Ville, puis rue de la République, pour se rendre au cimetière du Crêt de Roc, où devait avoir lieu l'inhumation.

De nombreuses couronnes recouvraient le char funèbre et, parmi celles qui le précédaient, portées par des soldats, on remarquait celle offerte par la Ville de Saint-Etienne.

Les cordons du poêle étaient tenus par des sapeurs-pompiers et par MM. Chirat, adjoint au maire, et Emonet, conseiller municipal délégué au service d'incendie.

⁂

Nous renouvelons à la famille du sapeur Lyonnet l'expression de notre profonde sympathie, que partage toute la population stéphanoise.

Une cycliste se jette sur une automobile

Sancerre, 30 mars.

Ces jurs derniers, Mlle Régine Tachnoff, 17 ans, étudiante, demeurant à Saint-Satur, traversait a bicyclette le hameau de Fontenay, dite commune, quand pour une cause incompréhensible, elle perdit la direction de sa machine et alla se jeter sur l'automobile de M. Adrien Thépin, 43 ans, limonadier à Cosne-sur-Loire (Nièvre). Il marchait doucement, heureusement, et il fréina aussitôt, mais, malgré ses efforts, l'avant de son auto heurta la bicyclette et Mlle Tachnoff fut projeté sur le trottoir. Elle fut immédiatement relevée par M. Thépin, qui l'a conduite tout d'abord auprès du docteur Potier, de Saint-Satur, qui ne constata qu'une blessure superficielle à la joue droite, et la ramena ensuite au domicile de ses parents.

Le Timbre-Escompte c'est la ristourne, le boni de la femme économe.

Réclamez vos Timbres-Escompte rouges

NEVERS ET LA RÉGION

Le communiqué d'il y a 25 ans

La journée du 29 a été calme sur l'ensemble du front.

Un avion allemand a lancé des bombes sur Reims. Deux personnes ont été blessées. Un projectile est tombé sur l'abside de la cathédrale.

Un tir bien réglé de notre artillerie a forcé l'ennemi à évacuer en désordre le village d'Haudicourt (nord-est de Saint-Mihiel).

Nos Echos

Le grand savant Edouard Branly n'est plus. Il s'est éteint dans sa 96 année, il y a quelque jours.

Inclinons-nous bien respectueusement devant celui qui illustra la science, qui fut un grand Frnçais et un bienfaiteur de l'humanité.

C'est à Edouard Branly, à son génie, que nous devons une amélioration de la condition humaine. Nous lui devons la T. S.F., qui instruit, distrait, chasse l'ennui, le redoutable ennui de nos esprits et de nos cœurs.

Mais ce qu'il faut reconnaître, dans la T. S. F., c'est qu'elle est à la portée de tous, que pauvres comme riches en profitent.

Seuls les sourds sont privés de la voix de l'onde, mais par contre, est la consolation des aveugles.

Avec la T. S. F., ceux qui habitent loin de la ville peuvent entendre des concerts, le théâtre, des discours et des conférences. Elle n'a peut-être pas atteint encore la perfection, mais il ne faut pas se montrer trop exigeants, la distraction qu'elle procure est fort appréciable.

Si nos ancêtres sortaient de leurs tombeaux, ils pourraient dire que la T. S. F. est une invention diabolique.

Ce qui est à considérer, en tout cas, c'est qu'issue du progrès, elle n'est pas une œuvre de mort. A l'encontre de l'avion, sur qui on avait fondé tant d'espoirs, cette machine volante qui devait relier les nations et rapprocher les peuples et qui maintenant ser à massacrer et à détruire.

La T. S. F. ne fait qu'embellir la vie, la rendre moins monotone. Elle écarte l'isolement, car par un simple bouton, qu'il suffit de tourner, elle nous met en contact avec le reste de la planète.

Union départementale des Syndicats ouvriers de la Nièvre

La situation de l'U.D.

L'U. D. se porte bien, n'en déplaise à quelques-uns qui voudraient bien la voir morte.

Loin de nous la pensée d'utiliser cette situation pour chanter victoire, néanmoins, nous jugeons utile de le dire à ceux que le découragement serait sur le point de saisir.

L'U. D. est sensiblement aussi puissante qu'en 1935, lors de l'Unité, et ceci malgré la guerre, qui nous a privé d'un grand nombre d'adhérents et des éléments les plus actifs du mouvement syndical.

La preuve est faite de la valeur de notre action sérieuse, tenace, persévérante. Les travailleurs ont confiance en leur U. D., et c'est vers elle qu'ils se tournent lorsqu'ils se sentent menacés ou en difficulté.

Pouvons-nous affirmer que tout va comme nous le voudrions ? Il est des centres où nos syndicats pourraient se réorganiser plus vite, il en est d'autres où ils pourraient être plus puissants ; mais nous ajoutons, connaissant les difficultés que rencontre nos camarades, que nous ferons tout pour les aider.

Nous n'avons pas l'intention de nous livrer à des actes spectaculaires, ce que nous voulons, c'est regrouper les travailleurs dans nos syndicats, car personne ne peut contester que la sauvegarde des conventions collectives, des salaires, des délégués d'atelier, etc., quoique contenue dans des textes légaux, n'aura de valeur qu'autant qe les travailleurs organisés les feront respecter.

Cette action ne veut pas dire faire du tapage, désorganiser la production, se livrer à des manifestations stériles pseudo-révolutionnaires, mais chaque jour travailler à donner à l'ouvrier plus de bien-être et de justice. En retour, nous demandons à l'ouvrière où à l'ouvrier, de prendre sa carte syndicale et d'œuvrer à l'organisation et à l'administration de son syndicat.

Notre seule ambition est de vivre libre, dans un pays libre.

M. MARCELOT.

Projet de lotissement des terrains Ste-Marie

Le maire de la commune de Nevers a l'honneur d'informer les habitants que, par arrêté préfectoral en date du 20 mars 1940, il sera ouvert pendant huit jours, du 8 au 15 avril 1940, une enquête publique sur le projet présenté par la Société civile « L'Immobilière Sainte-Marie », en vue d'être autorisée à lotir comme terrain à bâtir un terrain sis au lieu dit « Terrains Sainte-Marie », rue du Rempart et rue Hoche.

M. le commissaire de police, nommé commissaire enquêteur à cet effet, recevra les déclarations des habitants le 16 avril 1940, de 14 à 16 heures.

Le maire : Dr GAULIER.

Il enlève une jeune fille et se fait arrêter

Thiers, 30 mars.

Une jeune fille de 16 ans a été entraînée contre sa volonté par Gilbert Franoçis, 31 ans, chauffeur d'autobus, logeant en hôtel, à Echandelys.

Le parquet de Thiers, informé, s'est aussitôt transporté sur les lieux, où l'enquête a établi le bien-fondé des plaintes de la jeune fille.

Dénombrement de la population

Le maire de Nevers a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que le recensement spécial de la population, en vue de la distribution de la carte individuelle d'alimentation, aura lieu le 3 avril prochain.

Le recensement doit comprendre toutes les personnes (réfugiés compris) qui auront passé la nuit du 2 au 3 avril 1940 dans la commune, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cette commune est ou n'est pas le lieu de leur résidence habituelle.

Chaque consommateur doit établir lui-même sa fiche avec le plus grand soin et la signer après y avoir inscrit toutes les indications qui sont prévues (sauf en ce qui concerne le numéro de classification et la catégorie). Il fait connaître, en haut et à droite de la fiche, le nombre de repas principaux qu'il prend habituellement chaque semaine en dehors de chez lui.

Les consommateurs illettrés peuvent faire établir leur fiche par une personne quelconque, mais la mention que le déclarant ne sait pas écrire est portée à la place réservée pour la signature.

Si la commune où la demande est déposée n'est pas celle où le consommateur désire retirer la carte, il l'indique au verso de la fiche de demande en portant le département, la commune et, s'il y a lieu, la rue et le numéro où il résidera au moment de ce retrait.

Le chef de famille, de ménage ou d'établissement, doit, en outre, remplir le bordereau récapitulatif des fiches de demande certifiant que les personnes ci-dessus désignées ont passé, chez lui, la nuit du 2 au 3 avril. Il doit également remplir le questionnaire relatif au charbon destiné à l'usage domestique.

Les fiches individuelles de demande remplies par les intéressés doivent être placées dans le bordereau récapitulatif établi par le chef de famille ainsi que le questionnaire de charbon.

Ces bordereaux seront recueillis par les agents recenseurs à partir du 3 avril prochain.

Les personnes qui seraient absentes de chez elles sont instamment priées de laisser leurs bordereaux chez leurs voisins ou les apporter à la mairie (salle des fêtes) au service du recensement.

Les personnes qui, par suite d'oubli, n'auraient pas reçu d'imprimés le 1er avril sont priées de vouloir bien s'en procurer à la mairie, le mardi 2 avril (de 7 heures du matin à 19 heures).

Le maire : Dr GAULIER.

UN OUVRIER ESPAGNOL ASSAILLI ET DÉVALISÉ

Varennes-les-Nevers, 30 mars.

Le nommé Carrers Dominica, âgé de 44 ans, ouvrier espagnol, employé à l'entreprise Dumez, à Varennes-les-Nevers, circulait, vers 20 heures, dans une chemin creux situé à proximité du chantier, lorsqu'il fut assailli par quatre hommes qui lui dérobèrent son portefeuille contenant la somme de 1.300 francs.

Carrers n'a pu identifier les assaillants, mais il croit que ce sont des Espagnols travaillant dans le secteur.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Nevers.

Les méfaits du brouillard... Les Rhumes, Toux, Bronchites, Points de côté Sciatiques sont radicalement supprimés par une application de Toile Souveraine de Julie Girardot. Brochure gratuite : Coquet, 2, pl. Saint-Jean, Lyon.

Le sport à Fourchambault

Football-association

Dimanche dernier, l'équipe du 5e génie, après une partie très égale, battait la jeune, mais ardente équipe de Beffes, par 3 à 2.

Beffes domina pendant le premier quart d'heure où il rentra deux buts, mais baissa de pied ensuite et se fit remonter grâce surtout au jeu remarquable de Navarro, qui fut le meilleur joueur de tout le lot.

Aujourd'hui, dimanche, notre équipe militaire se mesurera avec un excellent team de Nevers, à 15 heures, terrain du quai de la Loire.

Préparation militaire

Les cours de préparation militaire sont actuellement en pleine réorganisation. Ils commenceront sous peu dans notre ville.

Les jeunes gens en âge de les suivre sont invités à se faire inscrire le soir, au foyer du soldat, par le sergent Godin, ou dimanche matin, sur le terrain de sports, où une première séance de contact aura lieu.

Inscriptions et renseignements sur place, soit auprès de M. Fillon, de l'A.S.F., soit près du sergent Godin.

Les cours sont entièrement gratuits.

Reprise de l'athlétisme

La saison d'athlétisme va bientôt reprendre.

Les jeunes gens intéressés par les sports de plein air sont convoqués au terrain du qual de la Loire, dimanche matin, à 10 h., où aura lieu une séance d'entraînement général, sous la direction du sergent Godin, ancien moniteur de l'Ecole de Joinville.

Y sont cordialement invités tous ceux qui ont déjà pratiqué les sports et tout particulièrement aussi les débutants désirant s'adonner à la pratique des jeux sportifs, qui, en plus de l'excellente détente qu'ils constituent, les aideront grandement à surmonter bien des obstacles dans la vie. Il y a actuellement, à Fourchambault, plusieurs centaines de jeunes gens. Il serait souhaitable que la majorité d'entr'eux comprennent l'intérêt vital qu'ils auraient à fréquenter pendant leurs heures de loisirs des terrains de sports.

NEVERS

REDACTION et PUBLICITE : 2, R. JEANNE D'ARC - TEL. 0.04 et 0.30

Etat civil du 30 mars. — Naissances. — Marie-France Loo, 8, rue Hoche ; Joseph Mouredon, rue de Paris, 1 ; Michel Levêque, impasse Jean Gautherin.

Publications de mariages. — Paul Garconnet, mécanicien, 20, rue du Chemin-de-Fer, et Jeanne Drouot, couturière, à Cours-les-Barres (Cher).

Décès. — Henriette Roblin, 71 ans, s. p., veuve de Antoine Diot, 8, rue du Commerce ; Marie Plisson, 71 ans, s. p., veuve de Jean Denis, 9 bis, rue de l'Asile.

BUREAU DES DOMAINES DE NEVERS

Vente aux enchères le samedi 6 avril 1940, à 9 h. 30, à la Mairie de Nevers, de : son, remoulage, farine 2e, criblures de petit blé, farine de battage, criblures d'avoine, poussières et balles d'avoine. En tout dix quintaux.

Au comptant, 10 % en sus.

Epaves du 30 mars. — Réclamer au commissariat : Un porte-monnaie contenant une certaine somme ; un parapluie ; une roue de camion ; un filet à cheveux ; trois housses.

Collision. — Samedi, vers 11 heures, un car de la maison Chaumard, qui assure le service de voyageurs, a pris en écharpe, au carrefour du boulevard Victor-Hugo, et de la rue Gilbard, une voiture de tourisme conduite par M. Saget, minotier à Meysse-sur-Loire. Fort heureusement, M. Saget ne fut blessé que légèrement.

Eude de Me LEVEQUE, notaire, à Decize (Nièvre)

Suivant acte reçu par Me Lévêque, notaire à Decize, le 10 mars 1940, enregistré à Decize le 12 mars 1940, folio 85, numéro 778, M. Jean-Marie BOQUE, mécanicien, demeurant à Saint-Léger-des-Vignes, a déclaré constituer en bien de famille insaisissable à son profit et à celui de sa famille les biens suivants :

1o **Une maison** située à Saint-Léger-des-Vignes, lieu dit « Le Champ de la Loge », comprenant trois pièces, aisances et dépendances, jardin, le tout d'une contenance de sept ares environ, d'une valeur de seize mille francs ci. **16.000**

2o **Une parcelle de terre** sise à Saint-Léger-des-Vignes, lieu dit « Le Champ de la Loge », d'une contenance de douze ares soixante-seize centiares environ, d'une valeur de deux mille francs, ci..... **2.000**

3o **Une parcelle de terre** située à Saint-Léger-des-Vignes,, dite « Le Champ Rouge », d'une contenance de vingt-sept ares environ, d'une valeur de deux mille cinq cents francs, ci..... **2.500**

4o **Une parcelle de terre** située à Saint-Léger-desVignes, appelée « Le Gros-Buisson » ou « Buisson-Rimbault », d'une contenance de cinquante-huit ares quarante-deux centiares environ, d'une valeur de mille cinq cents francs, ci **1.500**

5o **Une parcelle de terre** située à Saint-Léger-des-Vignes, dite « La Cotonnerie », d'une contenance de trente-sept ares vingt-huit centiares environ, d'une valeur de mille cinq cents francs, ci : **1.500**

Ensemble : vingt-trois mille cinq cents francs..... **23.500**

Les oppositions seront reçues dans le délai de deux mois en l'étude de Me Lévêque, notaire susnommé.

Pour deuxième insertion :

LEVEQUE, notaire.

Avis aux industriels et commerçants. — Il est actuellement procédé au recensement des besoins des consommateurs, notamment en ce qui concerne les charbons pour les usages domestiques.

Le groupement patronal de la Nièvre tient à attirer tout particulièrement l'attention des industriels et des commerçants sur le fait qu'une déclaration spéciale doit être faite en ce qui concerne le combustible utilisé pour la fabrication et le combustible destiné au chauffage des locaux industriel set commerciaux.

Des questionnaires spéciaux sont déposés à cet effet dans les mairies, où ils doivent être remplis avant la fin de ce mois.

Le groupemnt patronal de la Nièvre a fait adresser à ses adhérents le questionnaire en question pour faciliter leur tâche.

Il rappelle que faute de déclaration, les intéressés ne pourraient être compris dans les répartitions de charbons qui seraient faites.

La déclaration en question n'a pas à être souscrite par les industriels déjà rattachés à un groupement d'industriels d'armement.

Le dimanche à Nevers

Cinémas

Cinéma « Majestic ». — Deux grands films : « Mes Crimes », par Adolf Hitler, et « Trois-Six-Neuf ». Deux matinées et soirée.

Cinéma « Régina ». — Deux grands films : « Grisou » et « La Tragédie Cingalaine ». Matinée et soirée.

Les sports

Au stade de Vauzelles. — Coupe régionale des juniors U.F. Machinoise contre A.S.A. Vauzelles. A 13 h. 30, C.A. Nivernais contre A.S. Nivernaise.

Service de garde pharmaceutique. — Le dimanche 31 mars et lundi matin, 1er avril, le service de garde sera assuré par le pharmacien Lobbé, 2, rue de la Rotonde.

Service d'hygiène. — Le service des soins en ville sera assuré aujourd'hui, dimanche, par Mme Darton, infirmière municipale diplômée, rue des Perrières prolongée.

Chronique de St-Etienne

Docteur M. LAYRAL
Yeux, nez, gorge, oreilles
7, rue du Onze-Novembre, 7
Réouverture du cabinet 1er avril

Premières communions 1940. Les plus jolies toilettes, les plus admirées s'achètent au **Petit Paris**, 9, place des Jacobins, Lyon. Cadeau à chaque communiante.

Dans le département

FOURCHAMBAULT

Recensement spécial de la population. — Le maire de Fourchambault informe les habitants qu'il est possible que, par suite de l'absence de certains d'entre eux, ou par suite d'une erreur ou d'une omission des agents recenseurs, quelques personnes n'aient pas reçu ou trouvé les fiches dont elles avaient besoin.

Dans ce cas, ces personnes sont priées de se présenter à la mairie, le lundi 1er avril, où satisfaction leur sera donnée.

GARCHY

Obsèques. — Jeudi 28 mars, à 3 heures, ont eu lieu les obsèques civiles de Louis Ballanger, décédé à l'âge de 64 ans, garde champêtre, beau-frère de M. Travault, maire de la commune de Narcy. De nombreux camarades sont venus l'accompagner à sa dernière demeure. Un discours a été prononcé par M. Martin Alexandre, adjoint au maire, secrétaire de la section des poilus de la F.O.P. de Narcy.

LA MACHINE

Vol dans une église. — Un vol avec effraction a été commis à la tombée de la nuit de jeudi, dans l'église de La Machine ; deux troncs ont été fracturés ; un seul a pu être vidé de son contenu, les auteurs n'ayant pas eu le temps, sans doute de pousser jusqu'au bout leur cambriolage.

A signaler, qu'il y a quelque temps déjà, une tentative analogue avait eu lieu, au même endroit, mais sans résultat.

La gendarmerie enquête.

Ciné parlant machinois. — Dimanche, matinée à 15 heures et soirée à 20 heures.

Les actualités les meilleures : une heure et demie de rire, avec « Un fichu métier », interprétée par Lucien Baroux, André Lefaut Larquey, Charles Deschamps, Pauline Carton, Alerme, etc., etc. ; également, au programme : « Faux départ ».

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Pharmacie de garde. — Pendant la journée du dimanche 31 mars, et jusqu'au lundi à midi, le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Perrin, rue de Paris.

VARENNES-LES-NEVERS

Dénombrement de la population. — Le maire informe ses administrés que des fiches de demande de cartes d'alimentation sont à la disposition des personnes qui auraient pu être omises lors de la distribution, à la mairie et au bureau annexe de Vauzelles.

AVIS DE DÉCÈS

St-Léger-des-Vignes. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve Claude DEVAULT
née Magdeleine PROVOST

décédée, chez ses enfants, négociants aux Valettes, à Saint-Léger-des-Vignes, le 20 mars 1940, dans sa 64e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 31 courant, à 16 heures (heure légale), en l'église de St-Léger-des-Vignes.

On se réunira à la maison mortuaire à 15 h. 45.

Sermages. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve GUILLOT
née Marie-Louise GAUTHE

décédée en son domicile aux Guignebards, le 29 mars 1940, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 1er avril, à 10 heures, en l'église de Sermages.

De la part de : MM. André et Jean Guillot ; M. et Mme Gagnard ses enfants ; Anne-Marie et Bernadette Gagnard, ses petites-filles ; Mmes veuve Garin et Gauthé, ses sœur et belle-sœur et de toute la famille.

Dun-sur-Grandry. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Léon SURLY
née Berthe LAVALLETTE

décédée en son domicile, à Grandry, commune de Dun-sur-Grandry.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 31 mars, à 14 heures (heure légale), en l'église de Dun-sur-Grandry, sa paroisse.

De la part de : M. Léon Surly, son époux ; M. et Mme Claude Colletier, ses enfants et de toute la famille.

Druy-Parigny. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean MILLIEN

décédé en son domicile, à la Vallée de Parigny, le 29 mars, dans sa 74e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 1er avril, à 10 heures (heure légale), en l'église de Druy-Parigny, sa paroisse.

De la part de : Mme Jean Millien, sa veuve ; MM. Paul et Maxime Millien, M. et Mme Jean-Louis Boulin, ses enfants, et de toute la famille.

Champlemy. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Mademoiselle Clara RAMEAU

décédée, le 28 mars, à l'âge de 22 ans.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 31 courant, à 15 heures (heure légale), en l'église de Champlemy, sa paroisse.

De la part de : M. et Mme Auguste Rameau, ses parents ; M. et Mme Gustave Rameau et leurs enfants, M. et Mme Albert Lièvre et leurs enfants, ses frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièce, et de toute la famille.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES
6, Avenue de la Gare. Tél. 0.10

Règlements de convoi et transports funèbres, fourgons automobiles spéciaux, cercueils, tentures pour chapelle, couronnes mortuaires le plus grand choix, les meilleurs prix.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE GIEN

Audience de mars 1940 (suite)

Les dangers du verglas. — Le 16 février 1940, vers 14 h. 30, Paul d'Haze, directeur de transport, demeurant 22, rue de la Douane, à Paris, venait de Montargis et se dirigeait sur Briare. Arrivé au bourg de la Bussière, il aperçut, venant en sens inverse, une voiture. Il voulut se ranger plus à droite,

LA TRIBUNE UN JOUR du Monde

Défense de fumer

Dans les usines où l'on fabrique des avions et qui emploient de nombreux ouvriers et davantage d'ouvrières, on a écrit sur les murs en grosses lettres : « Défense absolue de fumer. »

On conçoit très bien ce qui pourrait arriver dans ces ateliers où l'on manie à grand train vernis et essence...

Et savez-vous ce que font les ouvriers privés de leur cigarette? Ils prisent.

Oui, mademoiselle, ils prisent. Et non seulement il n'est pas dans l'intention de leurs directeurs de les en blâmer ; bien au contraire, ils les encouragent à priser.

Vous faites la grimace ? Mais sachez, belle enfant, que la « prise » augmente le rendement de la main-d'œuvre. Croyez que je ne plaisante pas. Pour une fois, je suis sérieux...

Et puis, avons-nous le droit de critiquer nos ouvriers parce qu'ils prisent...

On évoquera que Napoléon et Talleyrand et autres « grands cerveaux » furent de grands priseurs; que des illustres dames prirent le tabac par le « cavum » et que c'est excellent pour le dit « cavum » qui s'en trouve désinfecté ; on pourra nous citer en exemple les « ladies » de la société anglaise qui ont à présent leur tabatière dans le sac ; je crains que vous ne soyez convaincues.

C'est que, malgré vous, vous songez à certaine petite goutte, à certains grands mouchoirs, et à certaine odeur...

Mais par sacrifice patriotique, parce qu'ils « rendent » davantage, vous « fermerez » vos jolis yeux, et « bouclerez » vos frémissantes narines...

A cause d'un collier de perles

Nous parlons de tabac. Sait-on que nous devons de le payer cher et d'avoir une régie, à un incident en apparence insignifiant.

La petite histoire raconte que Napoléon aurait remarqué, à un bal de la Cour, une dame qui portait de somptueux bijoux, de perles « grosses comme des noix » et du plus bel Orient, ornaient, paraît-il, son cou.

L'empereur ayant demandé le nom de cette dame à l'un de ses généraux, apprit qu'elle était la femme d'un grand marchand de tabac. Quels bénéfices ne devait-il pas réaliser? songea Napoléon, qui était un homme pratique.

A quelques temps de là, un décret impérial du 27 décembre 1810, instituait le « monopole des tabacs ».

L'achat du tabac en feuille, la fabrication et la vente étaient attribués exclusivement à la « régie des droits ».

Et depuis... ça continue...

Comment on devient amiral en Soviétie

L'amiral Kouznetzov a pris, depuis quelques jours, son poste de commandement à Moursmansk. Il est âgé de 44 ans.

Paysan, simple matelot, il prit part au mouvement révolutionnaire du fameux croiseur Avrora. Il fut envoyé à l'Académie de l'état-major en 1934 ; sa renommée révolutionnaire lui avait ménagé un poste de confiance.

Un autre événement, qui éclaire la valeur morale de l'homme et instruit sur les méthodes staliniennes, devait lui assurer mieux encore.

En 1936, il découvrit dans un journal daté de 1920 une lettre élogieuse pour Trotsky et signée de Orlov qui était, à ce moment-là, le grand chef de la marine rouge.

Cette lettre fut immédiatement remise à la Tchéka et à la base de l'accusation et de l'exécution d'Alow.

C'est pourquoi, un matin, un quadrimoteur du commissariat de la défense déposait à Moursmansk le nouveau dictateur militaire du Nord, chef des forces navales de l'U.R.S.S. et muni des pouvoirs les plus étendus.

N'est-il pas vrai que la délation est un fameux gage d'avancement au pays des Soviets.

Papyromanie

La guerre actuelle est, plus que celle de 1914, une guerre de paperasse paraît-il

« L'armée, écrit le général Duval, n'est qu'une vaste usine dont le produit est le papier écrit, dans tous ses formats. »

Nous savions déjà que le « secrétaire » était parmi les « spécialistes » un des plus demandés ; et par « secrétaire » il faut entendre l'homme qui sait tenir une plume ou taper sur une machine à dactylographier.

Un journaliste affecté à un « centre mobilisateur » s'est entendu dire récemment : « Si vous avez beaucoup de vos camarades de la deuxième réserve mobilisés envoyez-les nous, nous manquons de personnel. »

La salle où cette phrase était prononcée comptait déjà une bonne cinquantaine de scribes penchés du matin au soir sur des registres ou remplissant des fiches.

La papyromanie progressante est le cancer du monde moderne.

Quoiqu'il en soit, l'armée française est fortement retranchée derrière une ligne Maginot de papier, encore plus inexpugnable que l'autre, celle de béton.

LA PRESSE PARISIENNE

Dans Le Populaire, *M. Léon Blum souligne la netteté de l'importante déclaration de Londres, brève et précise, et dont le substantiel contenu mérite d'être étudié et médité :*

L'Angleterre et la France, sûres d'elles-mêmes, n'éprouvent nullement le besoin de prendre des précautions ou d'offrir des garanties. Non pas : elles constatent et proclament solennellement que la communauté totale d'action dès à présent établie entre elles pour la conduite de la guerre, entraîne comme une conséquence nécessaire, une communauté totale de sentiment pour la conclusion de la paix. Les deux nations ont été provoquées ensemble. Elles font la guerre ensemble. Il s'ensuit qu'elles feront la paix ensemble. Voilà ce que dit la déclaration de Londres, et il était bon qu'elle le dît.

La déclaration dit quelque chose de plus. Les démocraties alliées n'affirment pas seulement leur résolution de rester unies jusqu'à la conclusion de la paix, d'une seule et même paix. Elles proclament la nécessité de leur accord préalable sur le contenu de la paix qui doit leur assurer les garanties respectives et durables de leur sécurité.

Elles vont plus loin. Elles affirment que leur accord entier et leur coopération constante restera nécessaire au-delà du traité conclu, pour créer et consolider en Europe l'ordre nouveau qui doit succéder à la guerre et garantir aussi la stabilité de la paix. Cet ordre nouveau, la déclaration de Londres ne se borne pas à le prévoir et à l'appeler. Elle le définit, elle le caractérise, en termes brefs, mais denses, qui méritent un examen attentif.

Dans La Justice, *M. Lazurick montre la nécessité d'une totale entente franco-britannique pour assurer la victoire et les libérations nécessaires :*

Si la déclaration solennelle publiée à l'issue du sixième Conseil Suprême ne comportait que l'engagement mutuel de l'Angleterre et de la France de ne négocier, ni conclure d'armistice ou de traité de paix durant la présente guerre si ce n'est de leur commun accord, elle serait nécessaire, mais banale. Des nations comme les nôtres ne trahissent pas pendant le combat. Et personne, chez nous, à l'exception des agents de l'ennemi, ou de quelques illuminés prêts à accepter des ouvertures de paix d'où qu'elles viennent, ne conçoit la cessation des hostilités sans le consentement et l'entente préalable des Alliés. Nous prévenons charitablement, depuis septembre, le docteur Goebbels qu'il gaspille ses fonds de propagande en cherchant à dresser les Français contre les Anglais. Les démocraties occidentales se sont ensemble résignées à la guerre, après avoir tout essayé de concert pour l'éviter. Maintenant elles la voulu. Nous sommes en guerre pour soustraire l'Europe au cauchemar qui l'étreint. Qui peut penser que nous déposerons les armes avant d'avoir rendu aux hommes et aux peuples libres, confiance en leur destin ? Pour y parvenir, la force de nos deux Empires n'est pas superflue. L'union étroite de la France et de la Grande-Bretagne pendant toute la guerre représente la certitude du succès. La défaillance de l'un des deux Pays serait au contraire leur commune servitude.

*L'*Œuvre *prend texte d'un incident de guerre pour montrer combien la propagande de Goebbels porte à faux :*

L'aviateur Copper, néo-zélandais, 21 ans, est attaqué par trois Messerchmidt. Il descend le premier, il descend le second. Des éclats de schrapnels l'atteignent, son appareil prend feu. L'essence et les flammes gagnent sa cabine. Il se jette dans le vide, suspendu à son parachute, et touche terre entre les lignes françaises et les lignes allemandes. Un capitaine français, accouru revolver au poing, le reconnaît, le salue, le ramène.

Dans le temps même où Copper accomplit ce magnifique exploit, les Allemands dressent devant leurs lignes un certain nombre de panneaux sur lesquels s'étalent en lettres géantes des formules destinées à atteindre le moral de l'armée française. Naturellement, une de ces formules, écrites en caractères gigantesques, n'est autre que le vieux slogan cher à Goebbels : « T'as vu les Anglais ? »

Bien oui ! les Français ont vu Copper arriver dans leurs lignes blessé et vainqueur.

Et puis, il y en a aussi d'autres qui ont « vu les Anglais » : ce sont les occupants des deux Messerchmidt abattus. Des braves, d'ailleurs, et que nous saluons. Mais s'ils ont entrevu dans leur chute le panneau de Goebbels, on se demande ce qu'il ont pu penser.

Dans Le Figaro, *M. d'Ormesson rappelle que les discordances entre alliés, après l'autre guerre, furent fertiles en erreurs, et met ainsi en lumière combien il était utile d'en prévenir le retour par un acte comme celui que constitue la déclaration de Londres :*

Quand on relit l'histoire des vingt ans qui se sont écoulés entre les deux guerres, lamentable histoire, on reste stupéfait en constatant la désunion des Alliés dès le lendemain de l'armistice ! La sécurité que la victoire commune avait établie était telle que les plus invraisemblables sottises paraissaient normales ! Politiquement, les Anglais s'évertuèrent à scier la branche sur laquelle, avec nous, ils venaient eux-mêmes de s'asseoir. « Nous avions pris les Allemands pour des Français et les Français pour les Allemands », m'a dit un jour lord Tyrrell !

Sur le plan économique et financier, en matière de réparation, c'est la France qui aurait dû écouter plus souvent l'Angleterre... De telles discordances nous ont coûté trop cher, aux uns et aux autres, pour qu'il soit possible de les voir se reproduire. L'Angleterre est maintenant en Europe. La France est maintenant un Empire. Ces deux réalités devront, après la guerre, continuer à régir une politique commune. L'Europe y trouvera la meilleure des garanties.

PETITES FEUILLES D'HISTOIRE

LE CENTENAIRE D'ÉMILE ZOLA

Zola et la classe ouvrière

La presse, la littérature, l'immense multitude des admirateurs d'Emile Zola, célèbrent, cette semaine, le centenaire de la naissance du grand écrivain. C'est, en effet, le 2 avril 1840, que Zola naquit à Paris dans un immeuble de la rue Saint-Joseph, proche des Halles, de la Bourse et des grands boulevards.

Le génie de Zola est si vaste, l'œuvre qu'il a laissée est si considérable, la vie qu'il a vécue est si intense et si remplie, qu'il est aisé et équitable de glorifier sous de multiples aspects l'homme, l'écrivain, le citoyen.

On a exalté son œuvre, l'une des plus formidables de la littérature française et telle qu'elle évoque celle de Hugo et dépasse celle de Balzac. On a défini en lui le poète qui complète et qui double le romancier : poète lyrique des **Contes à Ninon**, de la **Fortune des Rougon** et du **Rêve**, poète épique de la **Débâcle** et de **Germinal**.

On a encore, avec raison, exalté — et jamais l'on n'exaltera assez — le citoyen qui, avec un courage, un héroïsme à la fois tranquille et résolu, renonçant à la vie calme de son foyer et de ses livres, affronta délibérément les luttes des prétoires, se heurta à la coalition sauvage des forces de réaction et de mensonge et participa au drame de conscience le plus révolutionnaire, à la fois le plus noble et le plus effroyable, des temps contemporains.

Ce que je voudrais signaler aujourd'hui, c'est que c'est Zola qui, le premier, a mis en scène, dans la littérature, le monde ouvrier. Oui, le premier. Que l'on considère, en effet, l'œuvre de Balzac, si étendue, si complexe, dont Brunetière a dit que les romans sont de véritables mémoires pour servir à l'histoire de son temps. On y retrouve à peu près tous les types sociaux de la Restauration et de la monarchie de juillet : l'usurier comme Gobsek, le thésauriseur comme le père Grandet, le banquier comme Nucingen, le commerçant comme Guillaume du **Chat qui pelote**, le médecin de campagne, le curé de campagne, les paysans, etc.

Mais dans les quatre-vingt-dix volumes de Balzac l'ouvrier n'apparaît pas, voici dans toute son œuvre les quatre ou cinq lignes lesquelles débute l'un de ses romans les moins connus, **Pierrette** : « En octobre 1827, à l'aube, un jeune homme d'environ seize ans et dont la mise annonçait ce que la phrasiologie moderne appelle un prolétaire, s'arrêta sur une petite place qui se trouve dans le bas Provins... » Trois pages plus loin, on apprend qu'il est breton, qu'il s'appel'e Brigaut et à fait son tour de France. Et c'est tout ! c'est tout ce que la classe ouvrière à inspiré à Balzac ! Cependant, du temps de Balzac, et même avant Balzac, non seulement les ouvriers existaient, mais la classe ouvrière elle-même existait. Sans doute, dans la première partie du XIX siècle, elle n'avait pas encore pris la place prépondérante qu'elle occupera plus tard avec le développement de la vapeur et de l'électricité engendrant d'énormes agglomérations de travailleurs. Néanmoins, dès le XVIIIe siècle, elle se constituait autour des manufactures naissantes, avec la transformation généralisée de l'outil-manuel en machine-outil. C'est de 1773 que date le fonctionnement en France des machines à filer le coton. C'est de la même époque que datent les exploitations minières d'Angin et d'Aniche. C'est au début du XIXe siècle que remonte le développement des établissements métallurgiques du Creusot. C'est en 183 et en 1834 qu'éclatent les inssurections des canuts lyonnais, et Armand Carrel à signalé le rôle important des ouvriers dans les journées de juillet 1830. Mais soit qu'en dépit de ses révoltés le prolétariat n'ait pas encore joué dans la société française le rôle d'une classe autonome et distincte ; soit que Balzac, homme de la classe moyenne, attaché par ses doctrines politiques et religieuses aux doctrines de la classe dirigeante, n'ait pas cru devoir lui consentir une place dans la hiérarchie sociale : toujours est-il que l'ouvrier est absent de son œuvre et c'est à Zola qu'il appartient de l'introduire dans la littérature.

C'est ce qu'il fera en 1877 avec l'**Assommoir** qui détermine un extraordinaire tumulte et déchaîne une bataille littéraire analogue à celle que fut, en 1830, la bataille romantique d'**Hermani**. Dans l'**Assommoir** nous voyons évoluer les ouvriers et ouvrières d'un faubourg parisien : un couvreur comme Coupeau, un chapelier comme Lantier, un forgeron comme Gouget, un chaîniste comme Lorilleux, une blanchisseuse comme Gervaise, une couturière comme Virgine.

Mais l'**Assommoir** décrit surtout des types d'ouvriers desiminés et étudiés individuellement. **Germinal**, au contraire, décrit des millions d'ouvriers vivant d'une vie collective, réunis par l'industrie, constituant une corporation : ce sont les ouvriers mineurs, les damnés de l'enfer géologique, qui remonteut ainsi à la surface. Et non senlement Zola nous dépeint les mineurs, leur destinée, leurs conditions de travail ; mais pour la première fois dans la littérature française, il décrit une grève, une grande grève comme il s'en déroula sous l'Empire à Aubin et à La Ricamarie, une grève avec ses revendications et ses mouvements de foule, avec ses assemblées de grévistes et ses péripéties tragiques, avec ses souffrances, ses colères, ses larmes, ses appels à la justice et ses collisions sanglantes et meurtrières.

Oh ! nous nous rappelons qu'à propos de l'**Assommoir** et de **Germinal**, il se trouva des Parisiens qui, parce que Zola avait représenté des malheureux en proie à l'alcoolisme, ont crié à la calomnie et protesté que Zola avait imputé au prolétariat des défauts, des vices, des tares, qui n'étaient point les siens. C'est hypocritement, volontairement, oublier que l'alcoolisme, qui a sévi trop longtemps dans une partie de la classe ouvrière et dont Zola à précisément démontré les funestes et redoutables conséquences, était dû aux fatalités de l'ignorance, aux charges d'une hérédité trop lourde pesant sur des organismes délabrés et, pour la plus large part, au surmenage, au surtravail imposé par le patronat à la classe ouvrière, à ces longues et épuisantes journées qui étaient de quatorze et de quinze heures de labeur et qui contraignaient l'ouvrier à demander à l'alcool un stimulant plus ou moins factice, ce que certains médecins ont appelé « le coup de fouet ». Et la preuve la plus décisive de ce que nous avançons, c'est que, depuis que par leur organisation, leurs syndicats, leur action politique, les travailleurs ont conquis des conditions de travail plus humaines, depuis qu'est intervenue une législation protectrice du travail et de l'hygiène, oh ! encore bien incomplète, depuis, notamment, que la journée de travail a été réduite, l'alcoolisme a diminué sensiblement dans les milieux ouvriers.

Quant aux accusations dirigées contre Emile Zola à l'occasion de **Germinal**, il y a répondu dans une lettre éloquente adressée au **Figaro**, le 4 avril 1885, et dont voici les passages essentiels :

« J'arrive à la fameuse accusation d'avoir traité les mineurs comme un ramassis d'ivrognes et de débauchés. M. Duhamel défend la propreté et la moralité des corons. Je ne puis que le renvoyer à mon livre. J'ai dit que les corons étaient [illegible] de, sauf quelques exceptions. Voilà pour le reproche de saleté exagérée...

« Hélas ! j'ai atténué. La misère sera bien proche d'être soulagée, le jour où l'on décidera à la connaître dans ses souffrances et dans ses hontes. On m'accuse de fantaisie ordurière et de mensonge prémédité sur de pauvres gens qui m'ont empli les yeux de larmes. Pourquoi veut-on que je calomnie les misérables ? Je n'ai eu qu'un désir, les montrer tels que notre société les fait et soulever une telle pitié, un tel cri de justice, que la France cesse enfin de se laisser dévorer par l'ambition d'une poignée de politiciens, pour s'occuper de la santé et de la richesse de ses enfants ?... »

Germinal avait paru en 1885 ; mais les scènes qu'il décrivait étaient placées dans les dernières années de l'Empire. Les Rougon-Macquart ne s'intitulent-ils pas « Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire ? »

Seize ans plus tard, en 1901, le génie de Zola se penche encore sur la classe ouvrière et sur le problème social : il élabore le deuxième livre des **Evangiles** qui a nom **Travail**. Là, il peut enregistrer les progrès réalisés depuis trente ans, par la classe ouvrière, qui s'organise politiquement et syndicalement, qui fait pénétrer les siens dans les assemblées électives et les pouvoirs publics et prépare une organisation nouvelle du travail et de la propriété.

L'Assommoir, Germinal, Travail, représentent ainsi les diverses étapes du prolétariat en marche dans sa libération et dont les pieds franchiront bientôt l'étape finale, dont les mains s'ouvriront toutes grandes à la moisson d'avenir. C'est cette moisson, serrée et crépitante de sève, dont Zola a eu l'éblouissante vision, tandis que sa plume traçait les dernières lignes de **Germinal** :

« Du flanc nourricier jaillissait sa vie ; les bourgeons crevaient en feuilles vertes, les champs tressaillaient de la poussée des herbes... Des hommes poussaient une armée noire, vengeresse, qui germait lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes du siècle futur et sont la germination allait bientôt faire éclater la terre... »

Alexandre ZEVAES.

Deux Italiens arrêtés pour trafic de monnaies d'or

Montpellier, 29 mars.

Sur mandat d'amener de M. Balaisi, juge d'instruction, deux Italiens, Ciarantanoe et Ramaglia, domiciliés à Montpellier, ont été arrêtés et écroués sous l'inculpation de trafic de monnaies d'or.

Marchands de tissus, ils se rendaient fréquemment dans l'Aveyron et, au cours de leurs tournées, ils achetaient des pièces d'or.

FAITES FAIRE VOS IMPRIMES A « LA TRIBUNE »

LES SPORTS

Championnats de France interrégionaux

GROUPE NORD

Paris. — R.C. Paris contre Red Star.
Paris. — C.A. Paris contre R. C. Arras.
Rouen. — F.C. Rouen contre U.S. Boulogne.
Le Havre. — Le Havre A. C. contre Excelsior Roubaix-Tourcoing.
Reims. — Stade de Reims contre R.C. Lens.

GROUPE SUD-EST

Marseille. — O. L. Marseille contre A. S. Cannes.
Antibes. — Antibes F.C.I.L.P. contre A.S. St-Etienne.

GROUPE SUD-OUEST

Alès. — Alès Ol. contre Nimes Olympic.
Montpellier. — S. O. Montpellier contre Toulouse F.C.
Bordeaux. — Girondins Bordeaux F.C. cntre F. C. Sète.

Critérium d'Auvergne

POULE NORD

Imphy. — S. C. Imphy contre A.S.A. Vauzelles.

POULE SUD

Thiers. — S.A. Thiers contre U.S.C. Vichy

COUPE DES JUNIORS

POULE A

Vauzelles. — U.F. Machine contre A.S.A. Vauzelles.

Coupe de l'Allier

POULE B

Saint-Yorre : Stade Saint-Yorrais contre U.S. Bellerives.
Gannat : S.C. Gannat contre U.S. Abret.

MATCHES AMICAUX

Vauzelles. — C.A. Nevers contre A.S. Nivernaise.
La Combelle. — Charbonnier-La Combelle A contre 36e R.A. d'Issoire.
Montluçon (Dunlop). — Etoile S. Montluçonnaise (1) contre Service Santé Nevers.
Etoile Montluçonnaise (I. B.) contre U.S. Evaux (1).
Saint-Pourçain-sur-Sioule. — S.C. Saint-Pourçain (1) contre Etoile Moulinoise (1).
Chareil. — Chareil Sportif (1) contre S.C. Saint-Pourçain (2).
Dompierre. — A.S. Dompierre (1) contre Diou Sportif (1).
Jaligny. — U.S. Jaligny contre A.S. Isserpent.
Montluçon (Saint-Jean). — Finale de la Coupe Périchon.
Aiglons Montluçonnais (I.B.), contre C.O. Montluçonnais (I).
En lever de rideau : Dunlop Sports Paris (1) contre Blanzat-Sports (I).
Aiglons Montluçonnais (3) contre C.O. Montluçon (I.B.).
Dunlp Sports Paris (2) contre [illegible]

Appel à la jeunesse sportive de Saône-et-Loire

En prenant la direction du Service départemental d'éducation physique, je tiens à faire un appel pressant à tous les jeunes gens :

1. Inscrits à une société sportive, pour leur demander de continuer à suivre avec assiduité, les séances d'éducation et de culture physique ;

2. A ceux qui n'appartiennent encore à aucun groupement, pour se faire inscrire sans retard, à la société de leur choix.

Il n'échappera à personne que, dans les circonstances actuelles, c'est un devoir impérieux pour chacun de chercher à se développer physiquement et à suivre les cours de P. M.

Le B. P. M. E. réserve aux titulaires du dit brevet des avantages non négligeables que j'aurai bientôt l'occasion de préciser aux présidents de sociétés.

Le temps presse, les examens commenceront le premier juin. Faites-vous inscrire sans retard.

Le lieutenant MAYER,
Chef du Service départemental d'E. P. et P. M.

— Les bureaux du Service départemental d'éducation physique fonctionneront à partir du premier avril 1940, rue Gambetta à Mâcon.

Les dirigeants de sociétés et jeunes gens qui désireraient obtenir des renseignements pourront écrire ou se présenter à cette adresse

Les sports... un peu partout

S'attaquant aux records de Belgique des 20 et 25 km., Chapelle a réussi dans sa tentative, couvrant dans l'heure 18 km. 284. Nouveaux records : 20 km. 1 h. 6' 8/10 : 25 km : 1 h. 25' 54". Les temps sont bons, ma's la performance de Chapelle sur une heure est remarquable du fait que ce brillant coureur a poussé beaucoup plus loin son effort.

— La date du match de football France-Belgique n'est toujours pas fixée. On se demande même si la rencontre pourra avoir lieu, car la fédération amie a, elle aussi, des difficultés avec l'autorité militaire.

— On apprend d'Oslo que l'ex-champion d'Allemagne de course à pied, Otto Peltzer, vient d'opter pour la nationalité suédoise. Il vient de faire sa rentrée en triomphant de l'épreuve réservée à sa catégorie d'âge.

— C'est le 17 avril, au Cercle interalliié que l'Académie des Sports se réunira pour se prononcer sur les attibutions des prix et médailles destinés à récompenser les exploits de 1939.

— Les équipes des armées française et britannique, respectivement au Levant et en Palestine, se sont rencontrées à Jérusalem en un match de football qui se termina sur un score de 1 but à 1.

— La F.F.A. dément qu'elle ait envisagé un match entre l'équipe de Roumanie et celle de notre pays.

— Notre confrère « L'Auto » publie dans son numéro du 28 mars, le classement des meilleurs routiers français de la saison dernière. Ce classement est effectué par les collaborateurs spécialisés en matière cycliste du journal. Le voici : 1. M. Archambaud ; 2. G. Speicher ; 3. M. Laurent ; 4. L. Thiétard ; 5. R. Vietto ; 6. L. Lauck ; 7. R. Lapébie ; 8. S. Marcaillou ; 9. F. Galateau ; 10. ex æquo, P. Clearec et R. Louviot.

— En 1941 aura lieu la seconde édition du cross international des juniors. L'épreuve se déroulera en Angleterre.

L'U. S. C. Vichy jouera à Cusset

Cusset. — U.S.C. Vichy (1) contre S.C.A. Cusset (1).

Après une longue série de matches à l'extérieur, les Cussétois recevront, aujourd'hui dimanche, l'excellente équipe réserve de l'U.S.C. Vchy, quis s'est signalée tout au long de la saison, par d'excellentes performances.

N'a-t-elle pas, au match aller, défait sévèrement les Chiens-Verts ? Aussi, espérons que les locaux feront l'impossible pour prendre une éclatante revanche.

L'équipe présentée à Gannat fit excellent impression et il fallut le manque de sportivité habituel des Gannatois pour la mettre hors d'état de vaincre.

Sans cependant émettre de pronostic, nous ne pensons pas que les visiteurs puissent repartir du terrain de Genat, avec la victoire, aussi le public cussétois est convié à venir nombreux applaudir ses favoris.

En lever de rideau, les réserves cussétois seront aux prises avec la jeune et ardente équipe de Ferrières-sur-Sichon.

Les Parisiens de Dunlop à Commentry

Commentry. — U. S. P. C. (2) contre Dunlop-Sports (2).

U. S. P. C. (1) contre Dunlop-Sports (1).

Deux belles rencontres de football association sont épinglées au programme de la réunion dominicale de l'U. S. P. C. ; les locaux recevront en effet les deux équipes de la Dunlop-Sports de Paris.

Ce club résidant dans la région depuis la guerre, est composé de Parisiens, dont deux internationaux corporatifs ; l'équipe réserve qui rencontrera l'équipe seconde locale est composée de juniors des grands clubs parisiens, dont plusieurs du R. C. Paris.

C'est une équipe jeune, possédant une très belle science du jeu, elle est même d'un niveau supérieur à celui pratiqué dans la région par les équipes de même valeur, et nous ne pensons pas que les jeunes locaux puissent vaincre, malgré leur bonne volonté.

Quant au match vedette, il promet beaucoup, le onze de Dunlop-Sports pratiquait en d'autre temps, dans une région où le football est roi ; il a donc, au contact des grands clubs parisiens, acquit une expérience qui lui permet de se mesurer à armes égales avec les meilleurs clubs de la région.

Cette expérience se complète avec l'appoint de plusieurs joueurs de grande valeur.

En résumé, c'est donc une formation de première force qui sera opposée aux hommes de Fourrier. Que feront ces derniers ? That is the question.

Ils peuvent fournir devant d'aussi redoutables adversaires une grande partie, partie qu'attendent [illegible] gars de Dunlop.

Cette grande partie, ils sont capables de la fournir. Nous assisterons à une des plus belles parties de la saison.

Nos sportifs aux armées

Aux armées, nos ruggers auvergnats ne veulent pas perdre l'usage de la balle ovale et ils profitent des moindres instants de loisirs pour « en tâter ».

La semaine précédant Pâques, quelque part dans le Nord, une Sélection militaire était établie et c'était l'équipe du 121e R. I. qui lui donnait, à l'entraînement, la réplique.

Il y avait les Auclair, Laraburu, Berthon, Lascaux, Chartier, Boisvin, Chabrier ,chers aux Montluçonnais, et, de l'autre côté, des vedettes de l'équipe de France et de l'A. S .Montferrand plus particulièrement.

Et le dimanche de Pâques, la Sélection française, commandée par le coutelier Pierrot Thiers, décidément bien revenu à ses premières amours, battit, par 29 points à 0, un quinze de la Royal Air Force.

Evidemment, les Tommies aviateurs n'avaient pas aligné leurs tout meilleurs hommes, mais en face il y avait aussi des joueurs. D'ailleurs, voici la composition de l'équipe française. On y verra que l'Auvergne était bien représentée. Arrière : Chabrier (U. S. Montluçon) ; trois quarts : Procel (S. B. U. C.), Thiers (A. S. Montferrand), capitaine, Jeansous (Albi), Vesvre (A. S. Montferrand) ; demis : ouverture, Chassagne (A. S. Montferrand), mêlée, Audouy (Narbonne) ; avants : troisième ligne, Charton (A. S. Montferrand), Barrière (Béziers), Bourges (Tulle) ; deuxième ligne, Choy (Narbonne), Lopez (Carcassonne) ; première ligne, Carrère (Pau), Veyrun (Stade Clermontois) et Liarg (Perpignan).

Chronique commentryenne

Les deux équipes commentryenne de football ont opéré dimanche, à Montluçon, en face des équipes correspondantes du C.O. M. L'équipe seconde, après une belle partie, dut s'incliner devant celle des visiteurs. Quant à l'équipe fanion, elle triompha par 3 à 0 des premiers montluçonnais.

Les Commentryens dominèrent manifestement au cours de cette partie et aurait certainement aggravés le score, mais on nous dit que Marin ne se montra pas sous un jour excellent.

L'activité sportive s'est aussi exercée, dimanche matin, au municipal, où de nombreux athlètes se sont entraînés, il nous semble que l'athlétisme devrait connaître de beaux jours cet été dans notre ville.

Le rugby dans le Centre

MATCHES AMICAUX

Montferrand. — A. S. Montferrandaise contre U.S. Montluçon.
Moulins. — F. C. Moulins (1) contre C.O. Creusot (1).

Le boxeur Joë Louis conserve son titre

New-York, 30 mars

Joë Louis, champion du monde poids lourds, a battu, par knock-out technique, au deuxième round, son challenger Johny Paycheck. Louis a fait preuve d'une supériorité évidente. Au cours du premier round, il envoya Paycheck au tapis à trois reprises. Au second round, il plaaç un crochet du gauche suivi d'un droit à la mâchoire qui mit le challenger hors de combat.

Dans son colis
n'oubliez pas de placer
LE BON BILLET DE LA LOTERIE NATIONALE
P.M.

Un SANG PUR par le
SIROP de BOCHET
DEPURATIF COMPLET
de la PHARMACIE DU SERPENT - LYON

Etat civil de St-Etienne

DECES DU 30 MARS 1940

Grange René-Hippolyte, 5 ans 1/2 rue Grange-de-l'Œuvre 29, fils de Claudius et de Yvonne Millot.
Béal Auguste, 46 ans, charron, rue de Firminy, 135.
Marcon Louise-Augustine, 40 ans, s.p., rue de la Montat, 66, épouse de Jean Ayel.
Vial Marie-Gabrielle, 61 ans, s.p., rue d'Arcole, 4, épouse de Hippolyte Brun.
Diard Pierre, 61 ans, s. p., rue Denis-Epitalon, 28.
Oudin Joannès-Auguste, 41 ans, métallurgiste, rue Boulevard-Valbenoite, 130.
Vidal Marie-Virginie, 65 ans, s. p., place du Peuple, 20, veuve de Eugène Chantagreil.
Montabut Louise, 6 mois, rue Montesquieu, 62, fils de Marius et de Marguerite Ravel.
Combe Marie-Antoinette, 21 ans, s. p., à Prétieux (Loire), épouse de Marius Henry.
Gras Laure, 28 ans, s. p., rue Proudhon, 6, épouse de Charles Frédéric.
Elie Joseph, 57 ans, tourneur, rue des Frères-Chappe, 27.
Farigoule Jean-Marie, 57 ans, s. p., rue Docteurs Charcot, 35.
Volle François-Louis, 72 ans, s. p., à St-Rambert-sur-Loire (Loire).
Evrard Etienne, 37 ans, ajusteur, rue Docteurs-Charcot, 43, épouse de Joannès Bérard.

NAISSANCES

Ladrière Christophe-Roland-René ; Faure Paul-Claude ; Satre Marie-Pierrette ; Sierwiciski Marie ; Georjon Louis-Robert ; Batin Herbert-Roger ; Bonnet Marie-Louise ; Méan Françoise-Marcelle-Louise.

Funérailles du 1er avril

Lacour Antoine, 58 ans, église Saint-François, 8 heures. — Grange René, 5 ans 1/2, rue Grange-de-l'Œuvre, 29, 10 heures. — Marcon Augustin, 40 ans, église Saint-François, 10 heures. — Bouillol Maria, 74 ans, hôpital, 8 heures — Vial Marie, 62 ans, hôpital, 10 heures. — Cussonnet Antoine, 62 ans, Charité, 14 h. 30. — Evrard Etienne, 37 ans, rue Docteurs-Charcot, 43, 8 heures.— Youénou Yvonne, 38 ans, église de Montaud, 14 h. 30.

LES COURSES

A LONGCHAMP

PREMIERE COURSE. — 1. Nina Petrovna (M. Johnstone) ; 2. La Jaretrière (R. Fichaux) ; 3. Triplette (D. Duveau).
Mutuel : gagnant, 16,50 ; placés, 8, 9, 17,50.

DEUXIEME COURSE. — 1. Bonnette (P. Francolon) ; 2. A toi mon cœur (G. Duforez) ; 3. Bacanal (D. Duveau).
Mutuel : gagnant, 71,50 ; placés, 18, 8, 14,50.

TROISIEME COURSE. — 1. Samson II (M. Girard) ; 2. Théobroma (M. Marion) ; 3. Aethelcine (J. Pigeonnat).
Mutuel : gagnant, 49 ; placés, 17, 30,50, 59,50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Djebel (C. Elliott) ; 2. Flying Call (R. Bréthes) ; 3. Le Friand (R. Poincelet).
Mutuel : gagnant, 7 ; placés, 6, 7,50. Jumelé (unité 10 fr.) : 31.

CINQUIEME COURSE. — 1. Rose de Java (P. Bridgland) ; 2. Queen Katherine (C.-H. Semblat) ; 3. Midland (A. Papin)
Mutuel : gagnant, 17 ; places, 8,50, 7,50. Jumelé (unité 10 fr.) : 52.

SIXIEME COURSE. — 1. Cape Verde (M. Allemand) ; 2. Manadier (G. Destandeau) ; 3. Echallens (M. Jean).
Mutuel : gagnant, 21,50 ; placés, 13, 78,50, 38.

SEPTIEME COURSE. — 1. Serdab (D. Duveau) ; 2. Krakow (A. Rabbe) ; 3. Vichy (C.-H. Semblat).
Mutuel : gagnant, 47,50 ; placés, 18, 22, 14.

UN CADAVRE RETIRÉ DE LA COISE

C'était celui de M. Poméon qui s'était noyé le 19 février

St-Symphorien-sur-Coise 30 mars.

On se souvient que, le 19 février dernier, M. Poméon Claude, voiturier en cette ville, en voulant porter secours à son cheval qui était tombé dans la rivière la Coise, fut entraîné lui-même par le fort courant des eaux.

Le cheval fut retrouvé noyé mais le corps de M. Poméon n'avait pu être découvert, malgré les nombreuses recherches de la famille.

Jeudi dernier, il fut enfin trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Denis-sur-Coise, au lieu dit : « Au Moulin Blanchard », accroché à une racine de tronc d'arbre.

Il fut très facilement identifié.

La mort paraît accidentelle, mais, malgré cela, la brigade de gendarmerie de Chazelles-sur-Lyon procède à une enquête.

Transporteurs Automobilistes
Sachez que...
toutes vos réparations seront effectuées rapidement et au meilleur prix, au GARAGE SPECIALISTE DE DIESEL.
BLANCHARD et FAURE
15, rue Martin-d'Aurec
SAINT-ETIENNE — Tél. 88-36

FOIRES ET MARCHÉS

MARCHE DE COMMENTRY

Vente très active et marché assez bien approvisionné ; légère hausse sur le beurre. Voici les cours pratiqués :

Beurre, 13 à 14 fr. la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; poulets, 9 à 10 fr. la livre ; coqs et poules, 7 à 8 fr. la livre ; canards, 6 à 6,50 ; oies, 6 à 7 fr. (toujours à la livre) ; pintades, 40 à 45 fr. la paire ; pigeons, 10 à 12 fr. le couple ; lapins domestiques, 5,50 à 6 fr. la livre ; fromages du pays, 2,50 à 2,75 pièce ; pommes de terre au détail 1.20 le kilo.

La foire, qui se tenait le même jour, fut sans importance ; très peu de bétail amené et, de ce fait, aucun cours ne put être établi.

MARCHE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Beurre au détail, 12 à 13 fr. la livre ; œufs en gros, 6 fr. la douzaine ; poulets (vivants), 10 à 12 fr. la livre ; lapins (vivants), 5 à 6 fr. la livre ; lapins de garenne, 9 à 11 fr. pièce ; carottes, 2,50 à 3 fr. la livre ; flage

Défense laïque

La Fédération de la Loire des Œuvres laïques scolaires et post-scolaires nous communique l'article suivant :

D'un article de Mgr Paul Gaillard écrit dans « Dieu et Famille », organe mensuel de l'Union des catholiques du diocèse de Besançon, et reproduit par « La Croix », nous extrayons les passages suivants :

« ...Comment avez-vous fait pour sauver du désastre votre Société de laiterie ?

« Vous êtes allés dire au maire, au gérant de fromagerie, aux notables du pays de faire des démarches auprès du préfet et des ministres pour obtenir qu'on démobilise le fruitier, en qui vous avez confiance et qu'il vous fallait. Vous avez réussi, quand ce mobilisé était d'une classe ancienne et quand le besoin chez vous était tellement urgent qu'il a bien fallu y remédier. Ainsi avez-vous fait de l'action économique.

« Mais quand vous mettrez-vous à faire, vous laïques, vous braves gens, vous pères et mères de famille qui vous sentez responsables de vos enfants devant Dieu, quand ferez-vous de l'action catholique équivalente, celle qui poussera vos maires, vos conseillers généraux, vos députés et sénateurs, à réclamer les curés dont votre pays a besoin ? Savez-vous que dans ce diocèse — qui a pourtant en France figure de privilégié, — savez-vous que dans ce diocèse il y a des cantons qui n'ont plus que deux prêtres résidants pour la défense de leur moral ? Et trouvez-vous exorbitant que vous commenciez par réclamer, par vouloir faire revenir ceux de vos curés qui ont déjà été mobilisés une première fois à l'autre guerre ? Cette part fournie, dans le dernier conflit, au service de l'armée et une affectation spéciale dans celui-ci, pour le service de l'arrière, cela ne sera donc pas suffisant, comme contribution à la défense nationale, aux attardés du vieil anticléricalisme de chez nous, ou à ces passionnés d'égalitarisme qui préféreront encore au salut par la spécialisation de quelques-uns la communauté de tous dans la même ruine et la même misère ? Car, il y a encore de ces gens-là !

« Et voilà pourquoi ce n'est pas aux prêtres mobilisés de provoquer eux-mêmes cette mise en affectation spéciale ; elle doit être le résultat d'un appel du peuple chrétien lui-même, le fruit de réclamations justifiées par le besoin et par l'entente commune, le succès de l'entreprise hautement méritoire et même glorieuse d'autorités sociales qui trouvent dans leur conscience le sens des grandes nécessités de l'heure et la force morale pour y pourvoir ! »

A notre tour, ne pouvons-nous exhorter au même geste de sollicitation les parents dont les enfants fréquentent la laïque ?

Il y a des écoles fermées, il y en a d'autres surchargées.

Pour l'éducation morale de nos enfants, l'instituteur nous paraît indispensable.

Si les curés sont utiles aux catholiques, les maîtres de l'enseignement officiel sont utiles aux laïques.

Si des affectations spéciales encore, car ils sont ceux qui apprennent aux petits à aimer la République française et la belle formule de la liberté de conscience.

La neutralité aux armées

Nous avons sous les yeux un petit tract ronéotypé, distribué dans un cantonnement du Nord.

C'est une invitation aux réunions catholiques. En voici le programme :

« Cantiques ;
« Sermon
« Distribution des souvenirs. »

Et ce tract est signé du sergent-chef Pr...

Ainsi les simples soldats sont-ils « invités » par leur supérieur à suivre les réunions de propagande du culte.

Que dirait l'autorité militaire si un sergent-chef invitait ses hommes à une assemblée de la Libre-Pensée ?...

L'armée est neutre, nous dit-on. Ce n'est pas vrai.

En voici d'autres preuves :

Dans de nombreux cantonnements, le foyer militaire est dans la salle du patronage catholique et dirigé par des prêtres.

Des journaux catholiques ont droit de cité dans toutes les unités. Il n'en va pas de même du « Populaire ».

Ici un maréchal-des-logis est, pour un motif futile, mis aux arrêts de rigueur parce qu'en réalité il a été vu lisant le « Populaire ». Ce qui lui a valu une observation de son capitaine.

Là, un officier demande à un soldat s'il n'a « pas honte » d'une telle lecture.

Et combien d'autres faits semblables qui nous sont signalés chaque jour !

Mais vous faites de l'anticléricalisme !

C'est un reproche que la presse catholique nous adresse avec un ton d'étonnement scandalisé.

Mais voyons, messieurs, ne faites-vous point du « cléricalisme » ?

Il ne s'agit, pour nous, que de dire « halte-là ! » à une propagande qui menace la laïcité.

Que le prêtre, tel le pasteur ou le rabbin, reste en son église, et nous ne dirons rien.

Nous admettons que des hommes et des femmes aient, pour vivre, besoin d'une religion, mais que celle-ci ne prétende point s'imposer à tous, et que ses servants respectent la liberté de ceux qui se refusent à partager cette foi.

Chaque jour, la presse catholique reproche aux laïques d'être sans morale, de perdre la France par leur éducation sans Dieu.

Les laïques n'entendent pas être diminués. Ils ont le sentiment de n'être plus des « amoraux » et de servir la nation de toute leur intelligence.

Il y a sur le front des soldats de toutes croyances ; il en est aussi qui ne croient qu'à la morale humaine. Tous font leur devoir pareillement. Les premiers en pensant servir leur Patrie et leur Dieu, les autres pensant servir la Patrie et les hommes.

Qu'on ne profite point de leur communauté de sacrifices pour exiger, dès maintenant, des gages.

Les laïques ne réclament que le respect des lois républicaines.

Les juifs, les protestants, les musulmans n'en demandent pas davantage.

Mais il en va autrement des catholiques. Voici ce que Son Exc. Mgr Rastil écrit dans « La Croix », sous le titre :

« A PROPOS DE L'ECOLE UN GRAVE AVERTISSEMENT »

« Puissent les Français — au lendemain de la victoire, que de tous [illegible] les Français, unis dans la paix comme dans la guerre, jouir de la liberté la plus sacrée, « celle de faire instruire et éduquer leurs enfants dans les écoles choisies par eux et — moyennant des conditions égales pour tous — mises gratuitement à leur disposition par « la France ».

Nous voilà, une fois de plus, avertis par une voix autorisée.

G. D.

(Du « Populaire du 24 mars 1940.)

Des gars de la Loire dans la zone des armées
(Photo X. P. E. Visa 235).

LES CHIENS AUX ARMÉES

Nous nous permettons d'adresser à nouveau un pressant appel aux propriétaires de chiens qui voudraient bien les offrir aux Armées.

Nous remercions d'abord ceux qui nous ont déjà proposés leurs sujets et insistons encore une fois auprès de ceux qui ne nous les ont pas encore offerts.

Les chiens sont très utiles, précieux, indispensables, au front : comme nos soldats ils se « battent » pour la France. Ils sont employés à des besognes diverses : guet, patrouilles, sentinelles, porteurs, sanitaires, garde, etc., etc. Tous rendent de multiples services, épargnent des corvées pénibles aux combattants, quand ce n'est pas souvent leur vie même.

Leur dévouement admirable, leur fidélité légendaire, leur courage en font des auxiliaires de la plus grande valeur.

Ecrivez-nous en nous donnant le plus de détails possible sur les chiens que vous voudrez bien nous proposer, en tenant compte que seuls les mâles sont acceptés — les femelles ne le sont qu'exceptionnellement et seulement dans le cas d'une rare valeur. Pas de chiens de chasse, ni de robes blanches ou très claires. La taille doit être au minimum de 0 m. 50 au garrot, l'âge de 9 mois à 4 ans, et ce sont les races bergères, bouviers, de garde, de police qui sont particulièrement indiquées ; les sujets trop méchants ou trop craintifs ne sont pas non plus recherchés.

Adressez ces renseignements soit à M. Baumas, directeur du Service des chiens de guerre, 9, quai Jules-Courmont, à Lyon, soit à M. Luzerne, chenil de Civens, près Feurs (Loire)

Pour permettre aux lecteurs de « La Tribune » aux Armées de continuer dans leur Secteur la lecture de leur journal, nous leur consentons un abonnement de **3 MOIS POUR 25 FRANCS**

T.S.F.

SELECTION DU 31 MARS
PARIS-P. T. T.

12 heures. — Orchestre National, direction Inghelbrech.
12 h. 45. — Orchestre National (suite).
14 heures. — Relais de l'Opéra-Comique.
17 h. 30. — Musique légère.
20 h. 30. — Théâtre : « L'Homme à l'oreille cassée ».
22 heures. — Gala colonial.
23 h. 15. — Soliste.
23 h. 45. — Piano, par Mme Haas.

RADIO-PARIS

12 h. 15. — Clavecin, par Mme Lacour.
12 h. 45. — Soliste.
13 h. 15. — Violoncelle, par Mme Radisse.
13 h. 45. — Clarinette, par M. Lefebvre.
14 h. 30. — Rose Cornez et son ensemble de guitares.
15 h. 15. — Trio, par Mme Pignavy, MM. Darrieux et Lévy.
16 h. 15. — Chansons, par Nadia Dauty.
16 h. 30. — Théâtre : « L'Auberge des trois pigeons ».
17 h. 45. — Concert d'une association symphonique.
19 h. 30. — Opérette : « Brummel ».
20 h. 45. — Suite de l'opérette.
22 h. 15. — Violon, par M. Trenembaum.
22 h. 45. — Jazz R. Legrand.
23 h. 45 à 24 h. 30. — Jazz.

POSTE PARISIEN

12 heures. — Music-hall du soldat.
14 h. 45. — « Manon Lescaut ».
16 h. 30. — Concert.
19 h. 50. — Concert.
20 h. 20. — Orchestre P. Zipelli.
22 h. 30. — Jazz.

RADIO-MEDITERRANEE

19 h. 45 : Kiosque à Chansons « PERSIL ».

RADIO-TOULOUSE

Vers 19 h. 45, Kiosque à Chansons « PERSIL ».

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre :

Allègre Jean-Marie, cultivateur, à St-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), lieu de Chalanalez, et Fiszer Cécile, employée à la Manufacture nationale d'armes, rue Vacher, maison Moulard.

Aronica Vincenzo, mineur, avenue Emile-Loubet, 14, et Erba Grazia, sans profession, à Firminy, rue de Cordes, 76.

Baudrey Marcel-Roger, métallurgiste, rue Claude-Grivola, maison Gignon, et Thermeau Hélène-Yvonne, usineuse, rue du Treuil, 130.

UNE FOURRURE ? oui, mais signée
LA MARTRE DE FRANCE
1, rue Michelet, 1, Saint-Etienne

Bosc Auguste-Jean, employé, rue Dumarest, 17, et Delin Jeanne-Marcelle, sténo-dactylographe, rue Marengo, 50.

Brosse Jean, employé aux mines, à Villars, rue Paul-Bert, et Nigond Marie-Simone, employée, rue Jules-Ledin, 41.

Désormière Antoine, métallurgiste, à Roanne, rue Diderot, 24, et Faure Claudine-Victoria, usineuse, rue du Vernay, 34.

Dufour Albert-Eugène, teinturier, rue Tréfilerie, 27, et Fayard Marie-Thérèse-Jeanne-Benoite, ouvrière en soie, impasse de la Rivière, maison Cuerq.

Faure André-Claudius, manœuvre, rue Arthur-Lamendin, bâtiment E, et Dachon Paulette, ourdisseuse, rue Georges-Teissier, 22.

Alliances — Bagues Fiançailles
DELASSALLE Bijouterie de confiance.
1, R. de la République (Echange)

Fournel Claude-Marie-Henri, ingénieur civil des mines, rue Balay, 29, actuellement aux armées, et Seyve Françoise-Jeanne-Marcelle, sans profession, à La Ricamarie, rue Jaurès, 17.

Francescoli Pierre, mineur, rue Christophe-Thivrier 10, et Petit Georgette-Marie-Baptistine, usineuse, rue de Monthieux, maison Rousset.

Joubert Emile-Pierre, boucher, rue Boulevard-Valbenoite, 68, et Finkernagel Henriette, sans profession, rue Henri-Brisson, n° 15.

Lamanna Paolo, peintre, lieu du Cros, maison de la Compagnie, et Bouchut Marie-Antoinette, usineuse, lieu du Cros, maison de la Compagnie.

Morel Lucien-Samuel-Clément, charcutier, à La Talaudière, lieu de Molina, et Convers Germaine-Suzanne, infirmière diplômée, rue Emile-Littré, 18.

Moulier Louis, employé de commerce, à Blois (Loir-et-Cher), rue du Change, 7, et Soubeyrand Marie-Amélie-Louise, employée de commerce, rue du Théâtre, 5.

FOURRURES JAC
37, r. de la Bourse

Niel André-Julien, mécanicien, rue Royet, 79, actuellement aux armées, et Labouré Camille-Albertine, couturière, à Feurs, rue du Montal.

Seyve Georges-Jean-Joseph, imprimeur, rue de la Badouillère, [illegible] Alice.

Staron Alphonse-Claude-Arsène-Laurent, soldat au 152e R. I., rue Etienne-Dolet, 24, et Lardon Aimée-Jeanne-Françoise, employée, à Villars rue de Curnieu, maison Gay.

Tardieu Joseph-Jean-François, employé, place Jean-Jaurès, 17, et Royer Augustine-Angélina, employée, place Jean-Jaurès, 17.

Vallet Joseph-Claude, cultivateur, rue Docteurs-Charcot, 32, et Benneville Marie-Rose, ouvrière en soie, rue Conte-Grandchamp, 37.

Les foires de la semaine

Lundi 1er avril

Allier. — Bourbon-l'Archambault, Châtelus, Diou, Escurolles, St-Bonnet-de-Rochefort (marché aux veaux), St-Didier-en-Donjon, Uerçay.

Cher. — Asnières (commune de Bourges), Gars, Raymond.

Creuse. — Evaux-les-Bains, St-Yrieix-le-B.

Hte-Loire. — Loudes, Paulhaguet.

Loire. — Balbigny (marché aux bestiaux et aux veaux), Briennon, Croizet, Juré, Lay, Panissières, Sailles-Bains, St-Etienne (marché aux bestiaux), St-Galmier (marché aux bestiaux), St-Polgues (marché aux bestiaux).

Lozère. — Châteauneuf-de-Randon, Collet-de-Dèze), Florac, Mende, St-Chély-d'Apcher.

Nièvre. — Bilismes, Cercy-la-Tour, Château-Chinon (marché aux bestiaux et grains), Montigny-en-Morvan, Neuvy-sur-Loire, St-Benin-d'Argy, St-Brisson.

Puy-de-Dôme. — Billom, Brassac, Ringues, Pouzol, St-Rémy-de-Blot, Le Cheix, Herment, Issoire, Ma-Valcivières, Vernet-la-Varenne.

Rhône. — Brignais, Cours, St-Martin-en-Haut, Tarare, Villefranche-sur-Saône.

Saône-et-Loire. — Auxy, Bois, Ste-Marie, Chambilly, Cluny (marché aux animaux gras), Ecuisses, Givry, Louhans, Pierre-de-Bresse (marché aux veaux), Rully, Saint-Sernin-du-B.

Mardi 2

Allier. — Bellerive-sur-Allier (m. aux veaux), Garnat, Huriel, Molinet, Vallon-en-Sully, Varennes-sur-Allier (marché aux veaux).

Cher. — Argent-sur-Sauldre (m. aux veaux).

Creuse. — Bosmoreau, Châtelus-le-M., Gentioux, Le Grand-Bourg, Mortroux, St-Martin-Ch., St-Sulpice-le-D.

Haute-Loire. — Chomelix, Lempdes, Le Monastier-sur-Gazeille, St-Hostien, Tence.

Loire. — Chazelles-sur-Lyon, Le Coteau, Controuve, Feurs (m. aux bestiaux), Roanne (m. aux chevaux), Rozier-Côtes-d'Aurec (m. aux bestiaux), St-Jean-Soleymieux.

Lozère. — Cassagnes.

Nièvre. — Corvol-l'Orgueilleux, Dornes, Luzy (moutons), Moulins-Engilbert, Prémery.

Puy-de-Dôme. — Aigueperse, Ris-Châteldon (gare), Rochefort, Vollore-Ville.

Rhône. — Le Bois-d'Oingt, Montrottier, Ouroux, Vaugneray.

Saône-et-Loire. — La Chapelle-de-Guinchay, Cuisery, Donzy-le-Nat., Grury, Ignerande, St-Christophe-en-Bresse, St-Gengoux-le-National (m. aux grains), St-Martin-de-C.

(*A suivre*).

Dans l'autobus
en tram, métro, chemin de fer, si l'air est chargé de poussières malsaines, la Pastille Sadler est nécessaire. Antiseptique, la Sadler purifie l'air respiré et préserve les bronches de la contagion. C'est de l'air pur en tablettes. La boîte : 6.35, toutes pharmacies.

LE COIN DE LA FEMME

POUR ÊTRE BELLE
surveillez votre expression et vos attitudes

L'expression et l'attitude marquent la personnalité extérieure de l'individu, mais celle-ci n'est que le reflet de la vie intérieure : pensées, sentiments, contrôle de soi.

Nous touchons ici la beauté profonde, qui n'est pas uniquement celle des traits, de l'éclat du visage, de la perfection des lignes. Beauté que le temps ne peut pas atteindre, que les années peuvent accentuer et qu'un entraînement moral développe, comme le corps s'assouplit par des exercices physiques.

Qui n'est conquis par une physionomie intelligente, ouverte, où transparaît la bonté, l'indulgence, la compréhension. N'est-ce pas une séduction qui appelle la sympathie, la confiance ? Au contraire, l'orgueil, l'esprit de domination, la sottise, l'avarice, rendent le visage obscur, fermé et le dépouillent de tout attrait.

Que de fois, par contre, l'insignifiance de l'expression enlève à un visage dont les traits sont réguliers, tout charme, toute beauté véritable. Il semble que rien ne vit derrière ce masque sans rayonnement.

Un caractère trop émotif, trop impulsif, est souvent en proie à l'inquiétude, à l'agitation, à une joie démesurée, qui se traduisent par des rides prématurées, des plissements de la peau qui causent tant de ravages et de regrets. La possession de soi-même, le calme intérieur — ce qui n'implique pas absence de sensibilité — laissent au visage une expression de repos dont la douceur est semblable à celle d'un paysage paisible.

Nous sommes dignes, assurées, élégantes, désinvoltes, suivant que ces qualités prédominent plus ou moins en nous. Un bon équilibre physique et moral nous évite ces gestes brusques, nerveux, saccadés qui sont si fatigants pour les autres et pour nous-mêmes. Tapoter sur la table, croiser les jambes sans répit, remuer tête, pieds ou mains en débitant des flots de paroles est tout à fait contraire à l'épanouissement de la grâce, du charme, de l'élégance qu'on aime à rencontrer chez une femme.

Ce sont là des qualités qui naissent à la beauté, à l'harmonie de l'être, peuvent être corrigées par l'observation, par le contrôle de soi-même. Il suffit quelque fois d'y penser. Ce souci d'un extérieur agréable aimable et bienveillant, d'attitudes correctes et posées, vous amènera peu à peu à une transformation intérieure heureuse, à des pensées plus généreuses et quelquefois plus équitables, à une maîtrise de vous-même dont vous tirerez le plus grand bénéfice moral, mais aussi une plus grande et une plus sûre séduction.

Claude JANY.

Embellissez l'éclat de votre teint en essayant GRATUITEMENT les célèbres produits scientifiques de beauté
THO-RADIA
Le nouveau coffret d'essai THO-RADIA contient un petit tube de crème, un autre de crème grasse, 4 sachets de poudre, 1 flaconnet de lait et un petit étui de rouge à lèvres. Vous le recevrez gratuitement sur demande à THO-RADIA Service : S, Vichy-Allier. Indiquer la nuance de vos cheveux et joindre 5 timbres à un franc pour frais de port et manutention.

Toujours et partout les meilleures
EPINGLES WEST ELECTRIC
pour rouler, onduler et boucler cheveux longs, courts et mi-longs
7 Francs la carte de 4
Les seules garanties
NOUVEAUTÉ !!!
SHAMPOOING TONIQUE
2 frs 50 le Sachet
POUR COIFFURES PARFAITES
PRODUITS WEST ELECTRIC
ETS WEST ELECTRIC (Dept 37) 126 R. de la Pépinière, PARIS

Il suffit d'un rien, d'un de mes petits grains, la vitalité très doux aux vitamines de fruits frais pour rajeunir votre intestin et retrouver votre ligne.
Dr Jean Meyer

CRÉONS DES PRAIRIES TEMPORAIRES

Dans un dernier exposé, nous indiquions qu'il était de toute nécessité, dans les circonstances actuelles, d'intensifier notre production de viande rouge, et que, du fait que nombre de terres ne pourraient pas être cultivées faute de main-d'œuvre, les agriculteurs auraient intérêt à créer des prairies temporaires, de façon à pouvoir faire rapporter un capital foncier inutilisé et élever et nourrir ce bétail supplémentaire.

Mais établir une prairie temporaire ne consiste pas à laisser une terre s'enherber naturellement. Le remède serait pire que le mal, et ces terres deviendraient de véritables champs de genêts, d'ajoncs, d'oseilles, de carottes et de panais sauvages, de berces, etc. Une prairie temporaire s'ensemence avec des graines différentes et en proportions différentes, suivant la nature des sols.

Il faudra presque toujours faire un mélange de graminées et de légumineuses. Les graminées donneront la masse de fourrages et les légumineuses du fourrage de qualité et nutritif.

On pourra tabler sur les chiffres suivants à l'hectare :

Sol argileux-siliceux. — Légumineuses : trèfle ordinaire, 6 kgs; trèfle blanc, 4 kgs ; minette, 2 kgs. — Graminées : ray-grass anglais, 10 kgs ; ray-grass d'Italie, 10 kgs ; dactyle pelotonné, 5 kgs.

Sol argilo-calcaire compact. — Légumineuses : trèfle ordinaire, 6 kgs ; minette, 2 kgs ; lotier, 2 kgs. — Graminées : ray-grass, 7 kgs ; fléole, 3 kgs ; fétuque ovine, 2 kgs, brome, 6 kgs; houlque, 2 kgs.

Sol argilo-calcaire peu profond. — Légumineuses : sainfoin (en pousses), 25 kgs; minette, 3 kgs; trèfle jaune, 3 kgs; trèfle blanc, 1 kgs. — Graminées : ray-grass, 10 kgs ; dactyle, 4 kgs ; fétuque ovine, 5 kgs ; brome, 2 kgs.

Sol siliceux, maigre et chaud. — Légumineuses : trèfle jaune, 6 kgs; lotier, 4 kgs; trèfle blanc, 3 kgs. — Graminées : ray-grass, 10 kgs; fétuque ovine, 4 kgs.

Terre argileuse. — Légumineuses : trèfle ordinaire, 4 kgs; trèfle hybride, 6 kgs. — Graminées : ray-grass, 10 kgs ; fléole, 6 kgs ; dactyle, 4 kgs.

Terre crayeuse, sèche, aride. — Légumineuses : sainfoin (en gousses), 48 kgs; trèfle jaune, 4 kgs; trèfle blanc, 2 kgs; trèfle hybride, 3 kgs. — Graminées : fléole, 3 kgs; ray-grass, 5 kgs; avoine élevée, 5 kgs; dactyle, 2 kgs.

Ces mélanges ne sont, bien entendu, que des bases et peuvent varier dans des proportions assez grandes suivant l'altitude, l'exposition et la situation des terres à ensemencer.

SEMIS

Le sol devra être évidemment aussi riche en humus que possible et propre. C'est la raison pour laquelle il est utile de semer une prairie temporaire dans une terre ayant porté l'année précédente une plante sarclée, par exemple : pomme de terre, par exemple de fumier.

Comme par ailleurs, dans nos régions du Centre, les hivers sont assez rudes, il n'est pas à conseiller d'effectuer le semis de la pâture en automne et en sol nu. Il est bien préférable de semer notre mélange de graines dans une plante abri, une orge ou une avoine semée claire, qui protégera nos jeunes plantes au printemps et leur permettra de germer et de se développer normalement. En même temps que cette protection, la céréale coupée en juillet ou en août donnera la rente annuelle du sol.

Après un bon labour d'automne, l'orge sera semée le plus tôt possible au printemps, et on ensemencera les graines de la prairie temporaire, soit en même temps que l'orge, soit de préférence quelque temps après.

Une bonne précaution est de donner une forte fumure minérale à la céréale-abri, ce qui favorisera un départ hâtif des plantes de la future prairie, qui bénéficieront déjà de la matière organique laissée par le fumier donnée à la pomme de terre précédente ; par exemple : 3 à 400 kilos de scories ou de superphosphate, 150 kilos de chlorure de potasse et 100 kilos de sulfate d'ammoniaque ou d'ammonitrate à l'hectare.

Autre précaution également pour avoir une prairie temporaire dont les plantes sont réparties régulièrement : ne pas semer en même temps les grosses et les petites graines. En effet, les grosses graines pesant plus lourd tomberaient toutes à la fin du jet du semeur, tandis que les petites tomberaient bien avant. On obtiendrait ainsi de véritables bandes de plantes. Par ailleurs, les petites graines ne demandent pas à être enfouies profondément.

Les grosses graines : ray-grass, fétuque, brême, dactyle, dans les graminées ; sainfoin, minette, trèfle violet, trèfle jaune, parmi les légumineuses, seront semées par double passage croisé puis enfouies par hersage et roulage.

Les petites graines, au contraire, comme la fléole dans les graminées, le trèfle blanc et le trèfle hybride parmi les légumineuses, le seront par triple passage croisé et enfouies par un seul roulage.

Semées dans ces conditions, nous obtiendrons ainsi d'excellentes prairies temporaires qui pourront tenir le sol pendant 2 à 4 ans, temps pendant lequel elles seront pâturées par les animaux destinés à fabriquer cette viande rouge dont nous avons et aurons tant besoin prochainement.

Retournées après 2, 3 ou 4 ans d'exploitation, nous aurons une terre en excellent état bien reposée, riche et matières organiques de décomposition facile, qui donneront par conséquent d'abondantes récoltes.

Et au bout de 2 années de cultures, nous recommencerons... pour peu que les hostilités ne soient pas finies. Espérons quand même le contraire.

Le Directeur des Services Agricoles de la Hte-Loire,
G. CHAPRON.

Voici

LE MEILLEUR PLACEMENT POUR VOS ÉCONOMIES

Vous demandez à un placement d'être *sûr*, vous voulez qu'il vous *rapporte*, que son usage soit *commode*. Alors voyez comment en souscrivant aux Bons d'Armement, vous bénéficierez de tous ces avantages.

Toujours de l'argent liquide au moment voulu.
L'argent souscrit en Bons d'Armement n'est pas immobilisé et si vous en avez besoin en totalité ou en partie, vous pouvez emprunter sur ces bons ou les revendre.
Même si vous reprenez une grande partie de l'argent souscrit, vous ne perdez rien, votre capital vous sera toujours intégralement remboursé.

SÉCURITÉ ABSOLUE
Aujourd'hui, encore plus qu'hier, cette question vous préoccupe.
Il n'y a pas de meilleur placement puisque le **remboursement intégral** de votre capital vous est assuré à l'échéance. Vous ne risquez aucune perte, si légère soit-elle, sur les sommes que vous souscrivez.
Et en même temps, en souscrivant aux Bons d'Armement, vous sauvegardez **tout le reste de votre avoir** car votre sécurité dépend de celle de la France ; si celle-ci était ruinée, vous le seriez aussi. Votre sécurité et celle du pays ne font qu'un. **Pensez-y bien.**

BON RAPPORT
Après avoir épargné, vous voulez à juste titre que vos économies vous rapportent un bon intérêt. Souscrivez donc aux Bons d'Armement : non seulement vous recevrez un intérêt important, mais encore vous le toucherez à l'avance et sur ce revenu vous ne payerez aucun impôt, de quelque espèce que ce soit. C'est ainsi que pour un bon de 1.000 frs à 2 ans vous ne versez que 930 frs ; à l'échéance, c'est 1.000 frs que l'on vous rembourse.
Du fait que vous ne versez pas tout le capital puisque l'intérêt est payé au moment de la souscription, l'intérêt réel des Bons d'Armement est de :
2,54 % à 6 mois
3,09 % à 1 an
3,76 % à 2 ans

USAGE COMMODE
C'est vous-même qui décidez de la date de l'échéance.
Si vous désirez une échéance courte, souscrivez à 6 mois ; si vous voulez un intérêt plus fort, prenez alors des bons à 1 an ou à 2 ans. Vous n'avez qu'à choisir.

UNE BONNE COMBINAISON
Votre intérêt vous dicte : prenez des Bons d'Armement.
Votre devoir ne fait qu'un avec votre intérêt.
En souscrivant aux Bons d'Armement, vous défendez notre front financier, vous êtes frères d'armes de ceux qui sont partis pour combattre l'ennemi et protéger notre patrie.
La France ne gagnera cette guerre que si elle est forte, puissamment armée. C'est à vous qu'incombe cette tâche, faites-la bien. Vous devez défendre vous-même vos intérêts en sauvegardant ceux de votre pays.
Souscrivez aux Bons d'Armement.

ÉCOUTEZ LE GÉNÉRAL WEISS
« Qui veut protéger son « foyer ? Qui veut permettre à nos « As de poursuivre leurs victoires « dans le Ciel ? Vous tous sans « exception.
« Tout délai aggraverait le péril. Les « Bons d'Armement sont la condi- « tion de notre victoire comme le « courage de nos soldats. »

Renseignez-vous. Demandez tous les détails qui vous intéressent. Pour cela, remplissez le coupon ci-dessous, adressez-le au MINISTÈRE DES FINANCES, 184, rue de Rivoli, Paris et vous recevrez gratuitement, sans aucun engagement de votre part, une brochure explicative.
NOM .....
PROFESSION .....
ADRESSE .....
..... AK.

A5 — CRÉATION TAHON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA LOIRE

TRAVAUX DE CAPTAGE ET D'ADDUCTION A PARIS D'EAU D'ALLUVIONS DES VALS DE LOIRE

déclarés d'utilité publique par un décret du 11 septembre 1931, prorogé par un second décret du 10 septembre 1936.

Commune de Nervieux et Balbigny

Cession amiable d'un domaine

AVIS

donné en exécution de l'article 23 du décret-loi du 8 août 1935, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique et par application de l'art. 20 de la loi du 29 novembre 1939.

Le Préfet du département de la Loire porte à la connaissance du public que, par un contrat passé en l'étude de Me Stéphane Metton, notaire, à Nervieux (Loire), le 12 juillet 1930, la Ville de Paris a acquis pour un prix de cent quarante quatre mille neuf cent quatre vingt dix-sept francs de M. Philibert Gallichet et de Mme Marie-Louise Mercier, son épouse demeurant ensemble à Balbigny (Loire), divers immeubles situés dans les communes de Nervieux et de Balbigny, d'une contenance totale de six hectares deux ares quatre vingt-dix centiares, comprenant :

1° Commune de Nervieux :

1° Deux parcelles de terre d'un seul tenant, sises lieu dit « Les Grands Chambons », paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune sous les nos 643 et 644 de la section D, pour une contenance totale approximative de un hectare quarante-huit ares et confrontant, savoir : la parcelle n° 643, du nord à un chemin de grande communication n° 1, de l'est à la ville de Paris, du sud à Vernay Jean et de l'ouest à parcelle n° 644, à Mme veuve Antoine Souzy, à Souzy Pierre et aux héritiers de Jacques Rue ;

Et la parcelle n° 644 de forme triangulaire, de l'est à Vernay Jean et à parcelle n° 643, nord ouest à Mme veuve Antoine Souzy et du sud-ouest à un chemin rural.

2° Quatre parcelles de terre également d'un seul tenant et situées au même lieu, paraissant figurer au plan cadastral de la même commune sous les nos 648, 649, 650 et 651, de la section D d'une contenance totale d'environ un hectare cinquante-deux ares, 30 centiares, et confrontant dans leur ensemble du nord au fleuve « La Loire », de l'est à la Ville de Paris, du sud-est, au chemin de grande communication n° 1, et de l'ouest par les parcelles nos 650 à 651 à un chemin rural que lesdites parcelles bordent sur toute leur longueur par un fossé métral.

3° Et deux parcelles en nature de terre et pré, également d'un seul tenant situées dans la même commune de Nervieux, lieudit « Grénieux », paraissant cadastrées sous les nos 112 et 114 de la Section B, d'une contenance totale d'environ, soixante deux ares trente centiaires, traversées du nord au sud par un fossé métral et confrontant dans leur ensemble du nord à un chemin rural, de l'est à Mlle Marie Moine, du sud au comte Desvernay et de l'ouest à un chemin rural.

Les immeubles situés sur la commune de Nervieux sont d'une contenance totale approximative de trois hectares soixante deux ares, soixante centiares.

IIe Commune de Balbigny :

1° Sept parcelles de terre en nature de pré et bois, situées lieu dit « Les Chambons » paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune sous les nos 58 p., 59 p., 60 64 p., 69, 71 et 72 de la Section A, d'une contenance totale d'environ deux hectares trente ares, trente centiares. Les parcelles nos 71 et 72, séparées l'une de l'autre par le chemin de grande communication n° 56 confrontant dans leur ensemble du nord à Gonin Barthélemy, de l'es à Gonin François, du sud à Peillier Louis, et de l'ouest au fleuve « La Loire ». Les parcelles nos 59 p. et 69 situées à l'ouest du chemin de grande communication n° 56 et les parcelles nos 58, 60 et 64 situées à l'est du même chemin confrontent dans leur ensemble du nord à Moirou, de l'est aux vendeurs du sud-est à Gonin François, du sud à Gonin Barthélemy et de l'ouest au fleuve « La Loire ».

2° Et une parcelle de terre en nature de bois distraite d'une parcelle de plus vaste étendue, sise au même lieu, paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune de Balbigny, sous le n° 55 p. de la Section A, d'une contenance de dix ares environ et confrontant du nord, à territoire de la commune de Saint-Marcel-de-Félines, ruisseau de la Revoute entre deux par moitié et à Moirou, du sud au surplus de la parcelle restant aux vendeurs et de l'est et de l'ouest à Moirou.

Les immeubles situés dans la commune de Balbigny sont d'une contenance totale approximative de deux hectares quarante ares, trente centiares.

Le prix ci-dessus de cent quarante quatre mille neuf cent quatre vingt-dix sept francs, s'applique à concurrence de quarante-sept mille neuf cent cinquante sept francs aux immeubles situés sur la commune de Nervieux et de quatre vingt-dix-sept mille quarante francs à ceux situés sur la commune de Balbigny.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles ci-dessus désignés qui n'auraient pas encore prise d'inscription ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur lesdits immeubles et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes immeubles sont prévenues que le contrat d'acquisition ci-dessus énoncé va être transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Montbrison et que, après l'expiration du délai de quarante-cinq jours qui suivra cette transcription, le prix de la vente sera versé aux vendeurs s'il n'existe ni inscription contre eux, ni autre obstacle au paiement.

Saint-Etienne, le 26 mars 1940.

Le Préfet
du département de la Loire,
Pour le Préfet,
Le secrétaire général délégué,
Illisible.

FAITES FAIRE VOS IMPRIMES
A « LA TRIBUNE »

"Gardez votre Printemps pendant toute votre VIE"
dit TANTE ANNIE

Voici le secret de la vie heureuse, ma chère Jacqueline et ma chère Suzanne. Ne vous laissez jamais surprendre par la saison. Au printemps, surtout, mettez-vous en état de défense contre les multiples malaises et maux que vous apporte le renouveau. Suivez mon conseil et mon exemple. Faites une cure de

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

Cette préparation plus que centenaire a fait ses preuves dans toutes les affections provenant des troubles de la circulation du sang qu'elle régularise en décongestionnant les organes.

Elle mérite vraiment d'être appelée "LE SALUT DE LA FEMME".

Exigez bien, dans l'intérêt de votre santé, la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY avec le portrait de l'ABBÉ SOURY et, en rouge, la signature Mag. DUMONTIER.

30 — P. 402

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Remet le Sang dans le bon sens

LA SÉQUANAISE CAPITALISATION

Société anonyme — Fondée en 1889 — au capit. 50.000 fr. 1/4 versé

(Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.)
LA PLUS IMPORTANTE DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DE CAPITALISATION

SIEGE SOCIAL 1, rue Jules-Lefebvre PARIS

Réserves mathémathiques : 2 MILLIARDS 50 MILLIONS (Valeur au 31 décembre 1938 des engagements de la société vis-à-vis des adhérents.)

SOMMES PAYEES AUX ADHERENTS sur titres échus rachetés ou amortis au tirage pendant le seul mois DE FÉVRIER 1940 : 15 MILLIONS 421.500 fr.

Tous les titres *amortis au* TIRAGE DU 14 MARS 1940 ont été payés par anticipation pour la somme totale de 3 MILLIONS 137.000 fr.

Titres remboursés au TIRAGE du 14 MARS 1940 et appartenant à des adhérents de la région.

TARIF B 1
TITRES A PRIMES PERIODIQUES

Remboursables, en cas de sortie au tirage, pour un capital croissant de 4.000 à 4.150 francs, suivant la durée courue sur le titre à la date de l'amortissement.

Durée : 25 ans. Somme répartie : 1.820.000 francs

TIRAGE GARANTI

790.260, 790.261, 790.262, 790.263, 790.264 — M. Bouyer A., St-Trivier-s.-Moignans (Ain). Réglement total : 20.000 francs

224.745, 224.746, 224.747, 224.748, 224.749 — M. Giraud Chabrier, Rosières (Hte-Loire). Réglement total : 20.000 francs

1.951.390, 1.951.391, 1.951.392 — Mlles Devoilhes, Clermont-Ferrand. Réglement total : 12.000 francs

1.896.440, 1.896.441, 1.896.442, 1.896.443, 1.896.444 — M. Dumond H., Lyon. Réglement total : 20.000 francs

635.256, 635.257, 635.258, 635.259, 635.260, 635.261 — M. et Mme Percherancier E., Chalon-s.-Saône. Réglement total : 24.000 francs

432.980, 432.981, 432.982, 432.983, 432.984, 432.985, 432.986, 432.987, 432.988, 432.989 — M. et Mme Palier, St-Julien-l.-Ch. (Creuse). Réglement total : 40.000 francs

1.951.380, 1.951.381, 1.951.382, 1.951.383, 1.951.384, 1.351.985, 1.951.386, 1.951.387, 1.951.388, 1.951.389 — M. et Mme Norre F., Mainsat (Creuse). Réglement total : 40.000 francs

TARIF B 2
TITRES A PRIME UNIQUE SIMPLE OU FRACTIONNEE

Remboursables, en cas de sortie au tirage, pour un capital croissant de 4.000 à 4.150 francs, suivant la durée courue sur le titre à la date de l'amortissement.

Durée : 25 ans. Somme répartie : 100.000 francs

33.100, 33.101, 33.102, 33.103, 33.104 — M. Phelut, Champeix (Puy-de-Dôme) Réglement total : 20.000 francs

TARIF W
TITRES de 6.000 francs
Durée : 32 ans. Somme répartie : 1.206.000 francs

TITRES W A PRIMES PERIODIQUES
TIRAGE GARANTI

103.328 — M. Marichy, Pont-de-Vaux (Ain).
873.958, 873.959 — M. Mazet L., Cressanges (Allier). Réglem. tot.: 12.000 fr.
4.754.886, 4.754.887 — M. et Mme Combaret A., Varennes-sur-Allier. Réglem. tot.: 12.000 fr.
4.308.810, 4.308.811, 4.308.812 — M. et Mme Dussaillabt, Cheylade (Cantal). Règlement total 18.000 francs
497.626 — M. Couturas P., Treignac (Corrèze).
497.629 — M. Chaumot O., Treignac (Corrèze).
582.825, 582.826 — Mlle Parquet F., Ussel (Corrèze). Réglem. tot.: 12.000 fr.
2.665.540, 2.665.541, 2.665.542, 2.665.543, 2.665.544, 2.665.545, 2.665.546, 2.665.547, 2.665.548, 2.265.549 — M. Mattrand L., Ussel (Corrèze). Réglement total : 60.000 francs
281.201 — Mlle Moinet J., Marcilloles (Isère).
281.204 — M. Savoye C., St-Paul-d'Izeaux (Isère).

TITRES W A PRIME UNIQUE SIMPLE OU FRACTIONNEE
160.598 — Mlle Grasser G., Revel-Tourdan (Isère).
160.599 — Mme Plantier A., Eyzin-Pinet. (Isère).
187.199 — Mlle Nafi Berthier B., Grenoble (Isère).

Pour tous renseignements et souscriptions, s'adresser aux Inspecteurs ou aux Agents locaux.

LA SÉQUANAISE CONTINUE
— à recueillir les souscriptions nouvelles de Titres B 1 et B 2 ;
— à encaisser les primes échues ;
— à payer à guichets ouverts les titres arrivés à échéance présentés au rachat ou amortis aux tirages.

NOUS RAPPELONS QUE :
.. seuls participent aux tirages les titres sur lesquels les versements sont régulièrement effectués en conformité des Conditions générales ;
— tout retard de règlement de titres échus, rachetés ou amortis aux tirages devrait, le cas échéant, être signalé directement au Siège Social de la Séquanaise, Secrétariat de la Direction Générale, 4, rue Jules-Lefebvre, Paris (9e arrond.).

La SEQUANAISE remet ou envoie gratuitement aux intéressés, sur leur demande, la liste officielle des numéros désignés par le sort, avec, en regard, les numéros des titres remboursables.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE LUNDI 15 AVRIL 1940

Les tirages mensuels publics sont alimentés par la participation, dans les conditions prévues à l'art. 55 des statuts à 70 % des bénéfices distribués. Ils se font au moyen d'urnes au Siège Social, à 9 heures en principe à la date du 15. Chaque tarif a son tirage distinct. Les titres sont appelés à l'amortissement : pour les tarifs B1 et B2 par trentaines, pour le tarif W par vingtaines, pour le tarif C par dizaines, pour le tarif J, par demi-dizaines, pour les autres tarifs par unités. Au tarif B1 la proportion de sortie garantie à chaque tirage mensuel est égale à 1 sur 4.000. Au tarif W à primes périodiques cette proportion est égale à 1 sur 5.000. Ces proportions minima sont majorées s'il y a lieu sous forme de tirages supplémentaires. Sont déclarés remboursables les titres désignés par le sort qui sont en cours et ne comportent pas plus de deux mensualités impayées.

LES TITRES B 1. de la Séquanaise Capitalisation

(durée maxima 25 ans) avec faculté pour l'adhérent d'arrêter les versements à son gré) permettent de constituer par versements périodiques effectués jusqu'à la sortie au tirage ou jusqu'au terme du titre.

avec Un capital minimum garanti de :

300 francs par mois	(30 titres)	....	124.500 fr.
200 francs —	(20 titres)	....	83.000 —
100 francs —	(10 titres)	....	41.500 —
50 francs —	(5 titres)	....	20.750 —
10 francs (1) —	(1 titre)	....	4.150 —

La valeur de rachat minima garantie d'un titre B1 atteint :

après			
13 ans	(versts 1.565 fr.)		1.585 fr
16 —	(— 1.925 fr.)		2.105 —
20 —	(— 2.405 fr.)		2.915 —
23 —	(— 2.765 fr.)		3.621 —
25 —	(— 3.005 fr.)		4.150 —

En cas de sortie des titres B1 à l'un quelconque des TIRAGES MENSUELS GARANTIS auxquels ils participent dès la souscription, les primes cessent d'être dues et le porteur reçoit immédiatement un capital croissant suivant la durée courue par le titre à la date de l'amortissement.

de 120.000 à	de 80.000 à	de 40.000 à	de 20.000 à	de 4.000 à
124.500 frs	83.000 frs	41.500 frs	20.750 frs	4.150 frs
(30 titres)	(20 titres)	(10 titres)	(5 titres)	(1 titre)

Les tirages garantis des titres B1 sont alimentés dans les conditions prévues à l'art. 55 des statuts par la participation à 70 % des bénéfices. La chance de sortie pour chaque titre ne peut être inférieure à 1 sur 4.000 par mois.

(1) Le premier versement seul est de 40 fr. dont 25 fr. pour droit proportionnel de timbre et port.
Les versements faits d'avance annuellement sont réduits de 5 francs.

L'attribution bénéficiaire (70 %) affectée à l'amortissement des titres a déjà permis le remboursement anticipé pour plus de

527 MILLIONS

des titres sortis aux

TIRAGES

de la Séquanaise Capitalisation. Dans les

CINQ DERNIÈRES ANNÉES

1935 à 1939

la Séquanaise Capitalisation

A PAYÉ

à ses adhérents plus de

1.405 MILLIONS

sur titres échus, rachetés

NOS PETITES ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS DEMANDÉS

JEUNE FEMME sérieuse, ayant références, recherche emploi bureau. Ecrire La Tribune, 42, rue Verdié, Firminy, qui transmettra.

DESSINATEUR, metteur en fabrique ayant pratique tissage, dég. obligations militaires, cherche emploi stable. Ecr. 1898, Ag. Havas.

DAME sérieuse, de confiance, cherche place pour aider commerçante ou chez personne seule, tiendrait petit intérieur, références. Ecrire n° 905, à La Tribune, qui transmettra.

MENAGE sérieux, sans enfant, donnerait soins à enfant 2 à 3 ans (été à la campagne). S'adresser 904, à La Tribune.

EMPLOIS OFFERTS

On demande PERSONNEL qualifié dans les catégories suivantes : Monteurs de lignes, Aides-Monteurs, Terrassiers. Ecrire n° 40679 Agence Havas, à Dijon.

Outre tous les professionnels et manœuvres de la métallurgie et du bâtiment, l'Office de Placement, 18, place Jacquard, à Saint-Etienne, recherche d'urgence : filles de ferme, bergers, ouvriers agricoles, femme chauffeur pour camionnette, chauffeurs de poids lourd, bonnes à tout faire pour cafés et maisons bourgeoises pour ville et banlieue, passementières caoutchoutières, ourdisseuses (pour St-Chamond), soudeuses autogène, conducteurs lithographes, lithographes, margeurs, papetiers-rogneurs, reporters, apprêteurs de rubans, jeunes liseurs, charpentiers, charrons, machinistes, maréchal-ferrant, menuisiers, modeleurs, caissiers bois, briquetiers mouleurs, briquetiers, coiffeurs.

Cherche STENO-DACTYLO débutante. S'adresser 1911, Agence Havas, St-Etienne.

Maison rubans dem. jeune fille 15-16 ans, prés. par ses parents. Prendre adr. n° 908 à La Tribune.

On demande GRAISSEUR AIDE-MECANO, laveur, pour garage. Vallard, 21, rue 11-Nov. St-Etienne.

On demande, pour atelier horlogerie, ouvriers non mobilisables, aptes à tous rhabillages. S'adresser à la Manufacture Française d'Armes et Cycles, cours Fauriel, Saint-Etienne.

MANŒUVRES et TERRASSIERS demandés pour Saint-Etienne. Ecr. 1897, Agence Havas, St-Etienne

PLIEUSES main et bonne FACTURIERE demandées pour fabrique tissus élastique. Ec. 1891 Ag. Havas

On demande CHAUFFEUR-livreur dégagé obligat. militaires. S'adresser 1887, Agence Havas.

On demande, pour environs St-Etienne, bon CHAUFFEUR-livreur. S'adresser Mounier, 7, rue Saint-Claude, à Saint-Chamond.

On demande BONNE 14-16 ans, ni logée ni nourrie. S'adresser 1903, Agence Havas, St-Etienne.

On demande CHAUFFEURS-livreurs Maison Reynaud, 8, rue Pierre-Dupont, St-Etienne.

On demande JEUNE HOMME 16 ans ou lib. oblig. milit. pour imprimerie. Homme de peine. S'adres. Mazodier, 44, r. Dr-Charcot.

CHAUFFEUR d'auto pour poids lourds, apte à manier la pelle, dégagé toutes obligations militaires, est demandé à la Manufacture Française d'Armes et Cycles, cours Fauriel, St-Etienne.

On demande EMPLOYE dégagé de toutes obligations militaires, pour aider et convoyer camion de livraison dans St-Etienne. S'adresser de suite. Fourgon Roannais, 6, rue de la Bourse.

Bonnes OUVRIERES à domicile et entrepreneuses pour confection soignée, robes et corsages. Girollet, 11, rue Sainte-Catherine, Lyon.

Ouvrières CONFECTIONNEUSES à domicile, mais seulement ayant fortes machines à coudre, genre Tailleur-Vestes de cuir, imperméables, au ENTREPRENEURS en confection, demandés par J.-B. Dumas, 12, rue Jules-Simon, St-Etienne. Travail suivi, assuré, bien payé.

Emploierait JEUNE HOMME 18 à 25 ans, pour travail bureau. S'adr. 1912, Ag. Havas, St-Etienne.

Garage de VILLETTE, 49, avenue de Rochetaillée, St-Etienne, demande ouvriers MECANICIENS civils ou 2e réserve, et manœuvre pour lavages-graissages.

On demande JEUNES GENS ou personnes susceptibles de faire travaux de limes, bien rétribués. S'adr. 1918, Ag. Havas, St-Etienne.

On demande une BONNE à tout faire, nourrie. Ecrire ou téléphoner n° 3.

EMBALLEUR capable tenir écritures, demandé par Imprimerie Mulcey, Bellevue.

Femme de ménage, libre le matin, demandée de suite. Références exigées. Se présenter l'après-midi. Prendre adresse 906 à La « Tribune ».

Jeune homme de 14 à 17 ans, demandé comme apprenti aide-opérateur. Rétribué de suite. Sérieuses références. Ecrire 1.921 Havas, Saint-Etienne.

ON demande bonne à tout faire, 25-35 ans. Nourrie et couchée. Prendre adresse 907 à La Tribune.

IMMEUBLES

Suis acheteur IMMEUBLE de rapport de 150 à 200.000, paiement comptant, discrétion. M'écrire 1892 Agence Havas.

AUTOMOBILES

Suis acheteur CITROEN, traction récente. S'adresser Vallard, 21, rue 11-Novembre, St-Etienne.

A vendre SALMSON 10 CV., conduite intér., 5 pl. état neuf. Prendre adres. 1905, Ag. Havas.

On achète toutes vieilles voitures AUOTMOBILES au plus haut cours. Paiement comptant. S'adresser à M. Masclet, 14, rue Martin-d'Aurec, Le Soleil.

DIVERS

A vendre APPAREIL INDEFRISABLE sans fils Cre-Rossi, bonne occasion. S'adresser Perroud, 16, place du Peuple, St-Etienne.

TRANSPORTS

La S. N. C. F. recherche un ENTREPRENEUR pour l'exécution de ses Services de factage et de camionnage à la gare de La Ricamarie. Pour tous renseignements utiles, s'adresser au Chef de gare.

FONDS DE COMMERCE

Cause décès, je cède aux portes de la ville, mon TABAC-BUBETTE, bien logé, loyer 2.500 fr., bail, bénéfice net prouvé : 25.000 fr. par an. Prix : 45.000 fr. M'écrire 1893, Agence Havas.

Atelier de DECOLLETAGE, situé vallée de l'Ondaine, matériel état neuf, travaux en cours. Prix à discuter, 135.000. Voir Agence Paulet, 9, rue d'Arcole, St-Etienne.

MEUBLES ou GARNIS sont demandés par acquéreur disposant 80.000 fr. comptant. Faire offres 1890, Agence Havas.

A céder ATELIER pour mécanique 400 m2 environ, place Carnot, avec grands dégagements, bail cinq ans pleins à courir. Ecrire 1878, Agence Havas.

LOCAUX

Société achèterait ou louerait LOCAL ou MAISON d'habitation, même inachevée, pouvant être aménagée pour loger du personnel. Faire offre 1900, Agence Havas.

LOCATIONS

Fonctionnaire alsacien évacué, 3 personnes, cherche appartement MEUBLE 3 à 4 pièces. Bon. référ. Ecrire 1889, Agence Havas.

A louer 4 ou 8 PIECES, à La Fouillouse, avec jardin. Ecrire 1888, Agence Havas, St-Etienne.

A louer appartement d'officier mobilisé, 6 pièces partiellement meublées. Eau, gaz, électricité, salle de bains, chauffage central. S'adresser 1.920 Agence Havas.

PERDUS

PERDU, jeudi après-midi, entre la Caserne et la place du Peuple, une grande enveloppe contenant papiers militaires et radios concernant expertises. Prière de rapporter contre rcompense à Jaby, 37, rue des Réhabilités-de-Vingré, Saint-Etienne.

PERDU chienne ratière noir-blanc. répondre : Saïda, GOMEZ, école de garçons, La Ricamarie.

MAISONS RECOMMANDÉES

1re COMMUNION Chapelets, Médailles, Montres, Colliers.
DIAMA 11, r. de Foy, St-Etienne reprise de vieux bijoux.

Mlle COUPADE, sage-femme de 1re classe, diplômée de la Faculté de Médecine de Grenobel, ouvre un cabinet au Soleil, Cités immobilières, rue du Puits-Thibaud. Cabinet à La Ricamarie, rue Dorian, le mercredi.

AVIS MARCHANDS DE VINS Vous trouverez vins rouges, blancs, rosés tous degrés Livraison à domicile toutes quantités.
MAZOYER, 16, r. Nicolas-Chaize, St-Et. Tél. 74-08.

CAMIONS - CAMIONNETTES

CAMIONNETTE 1.000 kgs, d'origine Citroën B. 15, très bon état. S'adresser Laiterie de L'Hermitage, 5, rue du 11-Novembre.

T. S. F.

Construction radio-technique super 7, gar. 695 fr., toutes reprises, dépannages. Occasions: 300 fr. facil. 19, rue Crozet-Boussingault (Valbenoite). Ouvert dimanche. Tél. 76-85 Saint-Etienne.

MATÉRIEL D'OCCASION

A vendre 2 METIERS Sté Colombe, de 3 à 4 navettes, et matériel tissage. S'adresser Vve Michon, aux Purelles, Montbrison.

Matériel complet d'usine à vendre. S'adresser MACHIN, 12, rue Beaunier, l'après-midi de préférence.

A LOUER de suite ou au 25 mars 1940
DOMAINE DE LA PESSELIÈRE
(Commune de St-Héand)
Surface 33 hectares, tenue 14 bêtes à cornes. Pour tous renseignements, s'adresser Architecture des Hospices, 37 bis, rue Michelet, Saint-Etienne.

Etude de Me Guignand, notaire à Dunières (Haute-Loire) Me Martin, notaire honoraire suppléant
A VENDRE APRES DECES Fonds de Commerce
d'HOTEL ET CAFÉ
avec bâtiment, garage et jardin attenant. Jouissance de suite. — Pour visiter et traiter, s'adresser à l'étude.

Etudes de Me J. PRENAT et de Me ARNAUD, avoués, à Montbrison
VENTE aux ENCHERES publiques en trois lots, de
MAISON D'HABITATION
CLOTURE ET TERRE
située à Bouthéon dépendant de la communauté Meyer-Largeron Adjudication à la barre du Tribunal Civil de Montbrison fixée au vendredi 12 avril 1940, à 14 h.
MISES A PRIX :
Premier lot ..... 15.000 fr.
Deuxième lot ..... 12.000 fr.
Troisième lot ..... 3.000 fr.
Pour tous renseignements s'adresser à Me Prénat et Arnaud, avoués, à Montbrison.

A vendre Propriété
de 5 hectares avec maison pouvant convenir pour maison de campagne. S'adresser à Me Poyet notaire, à Boën (Loire).

Etude de Me VIAL, notaire à Firminy
VENTE MOBILIÈRE
le samedi 6 avril 1940, à 15 heures à Unieux, rue Holtzer, 30, au domicile de Mme veuve Gardon, décédée. Consulter les affices.

1000 MONTRES STAR
Chrome robuste, verre incassable, garantie 3 ans bulletin. LUMINEUX
Prime à chaque Client
49 Fr

Modèle Sport 39F au lieu de 90F
Cadran Lumineux 49F au lieu de 120F
Type avion 89F
Envoi par poste, paiement à la réception et entière satisfaction. Faites de suite vos commandes par écrit au Service de la Mte Star, 12 rue Blanche, Paris 9e.

TISANE DES 20 RACINES
Guérit maladies de peau, foie, estomac, rhumatismes, constipation. Toutes Pharmacies.

Comment entretenir un intérieur ? RAPIDEMENT... ÉCONOMIQUEMENT... SANS FATIGUE ET SANS ABIMER LES MAINS...
FURNEX produit argenté pour L'ACIER POLI EN BIDONS ET EN TUBES
MECANO brillant pour tous MÉTAUX EN BIDONS
Ets BISSEUIL & HUET A BOULOGNE-BILLANCOURT

28. — Feuilleton de LA TRIBUNE du 31 mars 1940

Les GANGSTERS du MONT-PILAT

Roman par Henri FABIEN

V

Le chef de la Sûreté, qui avait habilement mené son interrogatoire, appuya sur un bouton électrique à portée de sa main, et deux inspecteurs parurent dans l'encadrement de la porte.

— Gardez monsieur, et tenez-lui compagnie en attendant mes ordres. Tâchez de rafraîchir vos souvenirs d'ici notre prochaine entrevue, monsieur Bézos ; je vous entendrai ici de nouveau tout à l'heure. Introduisez M. Zeygles.

Zeigles entra et s'installa placidement sur une chaise. Le chef de la Sûreté, après avoir jeté un rapide coup d'œil aux quelques notes qu'il avait prises pendant l'interrogatoire de Bézos, entama astucieusement la conversation sur un ton amical et tout à fait bon enfant, souriant d'un air indulgent.

— Monsieur Bézos vient de me raconter votre voyage, votre aventure de voyage plutôt. Enfin, vous vous en êtes tiré à bon compte, c'est une chanve. Vous avez dû avoir peur. Heureusement que vous étiez assis sur le siège avant.

Ziegles ouvrit démesurément des yeux bleus de lin manifestement ahuris.

— Qu'est-ce qu'il vous a raconté ? Est-ce qu'il deviendrait gâteux ? Nous n'avons eu aucune aventure de voyage, je n'ai pas eu l'occasion d'avoir peur.

— C'est bien ce que je pensais, votre ami n'est pas malade ?

— Il commence à se faire vieux, mais que vous a-t-il dit, ce brave Bézos ?

— Racontez-moi d'abord votre voyage, voulez-vous ? Ainsi vous êtes partis de Vienne...

— Pas moi. Il vous a dit que j'étais parti de Vienne, ça alors...

— Ah ! non, dit le chef de la Sûreté, faisant semblant de jeter un coup d'œil à ses notes, je faisais erreur, excusez-moi, mais je vous écoute, parlez.

— Il est venu me chercher à Grenoble, d'où nous sommes venus à Marseille pour faire des achats et pour nous occuper de quelques affaires, c'est tout.

— Non, ce n'est pas tout. L'accident, les bâches déchirées. Voyons...

— Ah oui, l'accident, c'est juste, dit Zeygles en riant très fort, je n'y pensais plus. Oh ! un si petit accident, je n'y pensais même plus.

— Une autre voiture qui a déchiré la bâche de la vôtre... Petit accrochage. Les conséquences auraient pu être plus graves. Les accidents sont si bizarres. Et cela s'est produit où... déjà ? Attendez, M. Bézos me l'a bien dit... à... à... Le nom de ce pays ne me revient pas. Voyons, à... ?

Ah ! le nom m'échappe aussi, dit Zeygles, je l'ai pourtant sur le bout de la langue. Enfin, peu importe, l'essentiel, c'est que vous soyez indemnes.

Le chef de la Sûreté vit bien que Zeygles était soucieux de ne point faire de déclarations contradictoires avec celles de Bézos, mais il n'en laissa rien paraître et il continua à embarrasser de questions adroites le marchand de chevaux. L'attitude de celui-ci s'avérait de plus en plus suspecte, il éludait.

— A quelle heure est arrivé cet accident, la nuit, le jour ?

— M. Bézos a dû vous le dire moi je n'ai pas fait attention à l'heure qu'il pouvait être. Je somnolais dans la voiture, et aussitôt après cette petite secousse j'ai recommencé à dormir d'un sommeil paisible.

— Quand vous faites de si longues randonnées, emportez-vous un revolver ? On peut faire de mauvaises rencontres sur la route, et parfois la nuit.

— Ecoutez, monsieur le chef de la Sûreté, je suis marchand de chevaux, je vais souvent dans les foires et il est fréquent que je porte sur moi des sommes importantes. Je pourrais donc avoir un revolver, ce serait tout naturel. Eh bien ! je n'ai jamais possédé un revolver de toute ma vie.

— Mais, monsieur Bézos, lui, devait au moins en porter dans sa voiture ?

— Ça, je ne le sais pas, mais je n'ai jamais remarqué que Bézos en ait un. Dieu merci, nous n'avons pas rencontré de bandits sur notre route.

Le chef de la Sûreté fit garder Ziegles, sans qu'il put communiquer avec Bézos, et il commença aussitôt des vérifications.

On photographia la balle dans le plancher de l'auto, puis elle fut extraite et pesée. On constata qu'elle était du poids d'une balle de 7m35 de calibre, c'est-à-dire du modèle en usage dans la gendarmerie, puis elle fut placée sous scellés en vue d'une expertise éventuelle.

On téléphona à la Sûreté de Grenoble, qui fit une enquête au garage Monbazon. On apprit ainsi que la voiture avait effectivement été repeinte dans ce garage, mais à une date qui était le lendemain de l'attentat de Feurs.

Le garagiste confirma que la bâche était déchirée quand la camionnette fut amenée chez lui, ce qui correspondait aux déclarations de Bézos, mais établissait le mensonge embarrassé de Zeygles quand le chef de la police secrète marseillaise lui avait parlé d'un prétendu accident.

On téléphona à Vienne, et là on ne put savoir si la camionnette avait fait des voyages récents, mais il se pouvait que Bézos ne sortît que la nuit.

Enfin, un apprenti du garage Monbazon, de Grenoble, déclarait spontanément dans la soirée que Zeygles était venu exprès au garage, le jour de la réparation, pour prendre dans une sacoche de cuir, accrochée à la banquette du conducteur, un petit revolver noir ; d'après les indications du jeune homme, on pouvait présumer qu'il s'agissait d'un browning du calibre de 6m35. Or, les balles extraites des blessures des gendarmes, à l'hôpital de St-Etienne, après l'attaque de Feurs, étaient du poids d'une balle de 6m55. Tous renseignements troublants.

Le chef de la Sûreté de Marseille interrogea de nouveau Bézos et lui dit :

— Vous avez fait quelques erreurs de mémoire dans vos déclarations tout à l'heure. Il paraît que ce n'est pas hier que vous avez fait repeindre la camionnette à Grenoble. L'état de la peinture en témoignait, et c'est pourquoi.

— En effet, dit Bézos sans se démonter. Je suis parti hier de Grenoble, mais la voiture était au garage Monbazon depuis quelques jours. C'est ce que j'ai voulu dire. Je me suis sans doute mal exprimé, ou bien vous m'avez mal compris.

— Non, j'ai noté vos déclarations, vous m'avez dit que vous étiez parti avant-hier de Vienne. Pourquoi m'avez-vous fait cette déclaration inexacte ?

— J'ai dit « avant-hier », c'était une façon de parler, je voulais dire il y a deux ou trois jours, je ne pensais pas alors que vous attachiez la moindre importance à ce fait, sans quoi j'aurais été plus précis, et je m'excuse.

— Bon, bon, je ne vous en demande pas davantage. Etes-vous décidé maintenant à m'expliquer la provenance de la balle ? Souvenez-vous, de grâce

— Je vous ai dit la vérité. J'ignore la présence de cette balle et je ne m'explique nullement sa provenance. Quelqu'un a peut-être tiré cette balle contre la camionnette pendant qu'elle était au garage ou qu'elle stationnait.

— C'est fort peu vraisemblable, j'ai le regret de vous le faire remarquer.

— Ou alors, je ne vois qu'une hypothèse : c'est une machination ! Quelqu'un aura tiré cette balle en mon absence avec l'intention perfide de me créer des ennuis, ou pour me causer un dérangement ; c'est là une mauvaise plaisanterie. Elle est bien bonne... non, je veux dire de bien mauvais goût.

— Et, à votre avis, qui aurait bien pu vous jouer ce mauvais tour ?

— Le patron du garage, à Marseille, c'est un farceur, ce vieux copain.

— Erreur, ce garagiste ne vous connaît pas, il ne vous avait jamais vu.

— Je descends pourtant chez lui chaque fois que je viens à Marseille, seulement vous le comprenez il ne peut pas reconnaître tous ses clients, il a trop d'automobilistes de passage. Dans une ville comme Marseille !

— Dans ce cas, ce n'est pas un copain, et il ne se serait pas permis...

— En effet, vous avez raison, ce ne doit pas être lui, mais peut-être un de ses employés. J'ai vu qu'il avait des ouvriers et des employés tout jeunes.

(*A suivre.*)

Paquets aux soldats
Joignez toujours un flacon
ELIXIR de BON-SECOURS
Cordial qui réconforte
Se prend sur du sucre ou pur
Pharmacies et bonnes Epiceries

LES DERNIÈRES NOUVELLES 4 heures du matin

Communiqué officiel N° 418
DU 30 MARS (soir)

Engagements locaux dans la région de la Nied, ainsi qu'à l'ouest des Vosges.

L'ennemi a subi des pertes et nous avons fait des prisonniers.

Assez grande activité d'artillerie comme les jours précédents.

APRÈS LE CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

Berlin s'efforce de mettre sur pied une combinaison rectangulaire :
BERLIN - ROME - BUDAPEST - BELGRADE

Paris, 29 mars.

La déclaration commune franco-anglaise a été accueillie comme une sensation dans les diverses capitales européennes.

On a noté le fait que l'Angleterre, renonçant à reprendre sa liberté d'action après la fin des hostilités, comme ce fut le cas en 1918, continuera sa collaboration jusqu'au moment où l'Europe de la paix pourra être reconstruite.

Dans le nord de l'Europe, il semble que l'on est arrivé à une plus juste notion des réalités. Tandis que la Finlande commence à réparer ses ruines, la Norvège vient de montrer qu'elle est capable d'une action énergique pour la défense de ses droits en internant le sous-marin allemand U-21 qui venait sur ses côtes pour attaquer les navires anglais de la police de la mer du Nord.

Le sous-marin a pénétré si profondément dans les eaux territoriales norvégiennes qu'il s'est échoué sur les rochers.

Il faut noter que la décision du gouvernement norvégien a été maintenue malgré la démarche particulièrement pressante de l'ambassadeur du Reich à Oslo.

Cependant, Berlin qui a dû renoncer à conclure le pacte triangulaire selon lequel Berlin-Rome-Moscou se seraient partagés l'Europe Centrale et Orientale essaie maintenant de mettre sur pied une nouvelle combinaison qui, comme l'autre, n'aurait d'autre but que d'assurer l'hégémonie du Reich.

Il s'agirait, cette fois, d'une combinaison rectangulaire Berlin-Rome-Budapest-Belgrade.

La seconde provoquait dans son pays la répartition éventuelle des pays de l'Europe Centrale et Orientale dans des zones d'influence allemande, italienne et soviétique.

La pression du Reich sur la Hongrie augmentant toujours, le gouvernement de Budapest n'adhérerait à la combinaison du rectangle que pour essayer de sauver la face.

Dans la direction de Belgrade, cependant, avant même que le Reich et le gouvernement de Rome aient précisé leurs véritables intentions, les journaux laissent percer une méfiance compréhensible.

Rien de nouveau à Bucarest, où le docteur Clodius cherche à amener le gouvernement roumain à de nouvelles concessions sur le plan économique.

De même, les bruits qui avaient couru concernant les négociations prochaines entre la Roumanie et l'U.R.S. S. semblent avoir été prématurés.

Les relations de Moscou et de Bucarest demeurent, pour le moment, à peu près nulles.

On parle cependant de négociations commerciales possibles.

La presse allemande est déchaînée

Frontière allemande, 29 mars.

La réunion du Conseil suprême de Londres provoque la fureur de la presse allemande qui se déchaîne maintenant autant contre la France que contre la Grande-Bretagne.

M. Paul Reynaud est violemment pris à partie par la plupart des journaux qui voient en lui un des principaux responsables de la guerre et un saboteur de la paix de Munich. Dans le cercle politique de Berlin, on s'attend à une vive activité de la part du cabinet français dans les semaines qui vont suivre. La réunion prochaine à Londres des représentants diplomatiques anglais dans le Sud-Est de l'Europe est suivie avec atten-

M. Chamberlain fera mardi une déclaration

Londres, 29 mars.

Le premier ministre fera, mardi, une déclaration aux Communes sur le Conseil suprême de la guerre.

LA SITUATION dans les Balkans

On ne croit pas que la guerre puisse s'étendre au sud-est de l'Europe

Londres, 30 mars.

Examinant la situation dans les Balkans, le correspondant du *Times* à Stamboul déclare que l'impression prévaut, dans la capitale turque et dans les capitales balkaniques, que la guerre ne s'étendra pas au sud-est de l'Europe, du moins pour l'instant, et il avance les raisons suivantes :

« La Grande-Bretagne et la France, ayant conclu des accords avec la Turquie, et donné des garanties à la Roumanie et à la Grèce, afin de sauvegarder la paix dans les Balkans, le danger ne peut pas venir de leur côté ».

On considère comme invraisemblable que l'Union Soviétique tente de nouvelles aventures après sa campagne déshonorante en Finlande.

Finalement, les Balkans, à l'encontre de la Pologne et de la Finlande, sont plus aisément accessibles aux secours britanniques et français, et cette considération, plus que toutes les autres, devrait, de l'avis des Turcs, sauver les Balkans de l'agression.

Les attributions du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur...

Paris, 30 mars.

Un décret publié à l'*Officiel* stipule que M. Louis Jacquinot, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a spécialement dans ses attributions toutes les affaires que le ministre renvoie à son examen et à sa décision, avec, pour lesdites affaires, délégation permanente de la signature.

...Et celles du sous-secrétaire d'Etat au Commerce

Paris, 30 mars.

Par décret également publié à l'*Officiel*, M. Amaury de la Grange, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce et de l'Industrie, est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'exportation et d'assurer l'exécution des mesures que comportent ces questions.

La mort de Sir John Gilmour

Londres, 30 mars.

Sir John Gilmour, qui est mort ce matin, vers 9 heures, succombant à une crise cardiaque, travaillait encore hier soir au ministère de la marine marchande.

Le ministre n'avait pas été malade au cours de l'hiver ; néanmoins il ne semblait pas jouir de son habituelle bonne santé. La nouvelle de sa mort a cependant causé une surprise générale.

Sir John Gilmour fut, durant 22 ans, député de la circonscription de Pollock, à Glasgow.

Il y a deux mois environ, il avait manifesté son intention de mettre fin à sa longue carrière politique, mais sur les instances de M. Neville Chamberlain il renonça à ce projet.

Sa santé n'était pas très robuste, et l'on peut supposer que les fatigues supportées à son poste de ministre de la Marine marchande ont hâté sa fin.

Sir John avait combattu en Afrique du Sud dans l' « Imperial Yeomanry », et au cours de la dernière guerre, il avait été décoré du « Distinguished Service Order ».

Pour se délasser de ses occupations politiques, il avait coutume de chasser, de pêcher et de jouer au golf.

Le dernier débat auquel, comme ministre de la Marine marchande, il prit part à la Chambre des Communes, eut lieu le 18 ars.

Sir John avait été secrétaire d'Etat à l'intérieur de 1932 à 1935 ; comme tel il avait participé à l'organisation des fêtes du jubilé du roi George V et de la reine Marie, et avait, à ce sujet, reçuune lettre de félicitations du roi.

Les exploits d'un aviateur néo-zélandais

Londres, 30 mars.

L'aviateur néo-zélandais, de la Royal Air Force, Edgar James Kain, a été décoré de la « Disuinguished Flying Cross », pour le courage qu'il a montré dans diverses opérations contre l'ennemi.

Il aperçut sept bombardiers ennemis et leur donna la chasse, lorsqu'un « Messerschmitt » l'attaqua par derrière. Bien que son appareil ait été sérieusement endommagé, et que la carlingue ait été remplie de fumée, il parvint à abattre le « Messerschmitt » et, ensuite, il atterrit sans incident, dans les lignes alliées.

Un discours de M. Molotov AU SOVIET SUPRÊME

Le Commissaire du peuple affirme, contre toute vraisemblance, que la politique soviétique n'a pas d'autre but que la paix internationale et que la Russie reste neutre

Moscou, 29 mars.

La première séance de la sixième session du Soviet Suprême s'est ouverte un peu après 14 heures, sous la présidence de M. Andrev.

M. Molotov était présent ainsi que M. Kalinine. M. Staline n'assistait pas à cette séance d'ouverture. La dernière session avait eu lieu il y a six mois.

M. Molotov a pris la parole : « Cette courte période, a déclaré M. Molotov, a été marquée par des événements de la plus grande importance pour le développement des relations internationales et, tout d'abord, la guerre éclatée à l'automne dernier en Europe centrale.

« Jusqu'à présent, a constaté le commissaire du Peuple, cette guerre n'a pas connu de grandes batailles. »

Et il fait état de ce que la volonté de paix exprimée par le Reich, à la fin de l'an dernier, fut mise en échec par les gouvernements de Londres et de Paris, ce qui eut pour résultat d'intensifier les préparatifs en vue d'élargir les hostilités, notamment de la part des puissances occidentales, à la faveur des incidents de Finlande.

M. Molotov, qui accuse l'Angleterre et la France d'une hostilité croissante vis-à-vis de l'U. R. S. S., parle de la puissance accrue de l'Allemagne, de son renforcement militaire qui fait d'elle un concurrent dangereux pour les puissances impérialistes d'Europe, qu'il dit être la Grande-Bretagne et la France.

Pour le Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères, l'engagement de défendre la Pologne et la Tchécoslovaquie qu'invoquèrent la France et la Grande-Bretagne ne fut qu'un prétexte ; en réalité le but de leur intervention fut d'écraser et de démembrer l'Allemagne. L'U.R.S.S. ayant refusé de se faire leur auxiliaire, il en est résulté une recrudescence d'hostilité contre Moscou des deux démocraties occidentales qui tentèrent d'exploiter l'affaire de Finlande comme point de départ d'une guerre contre l'U.R.S.S., en utilisant même les pays scandinaves.

M. Molotov affirme la volonté pacifique de l'U.R.S.S., caractéristique de toute sa politique extérieure.

Comme elle l'a déclaré dès le début, elle pratique sans défaillance l'incident de la représentation commerciale soviétique à Paris et le rappel consenti par Moscou de l'ambassadeur soviétique, M. Souritz.

Parlant du traité avec la Finlande, il affirme que les clauses prouvent la magnanimité de Moscou qui se juge satisfait d'avoir assuré la sécurité de son propre territoire.

Mais il met la Finlande en garde contre une violation éventuelle de ce traité, par exemple par la conclusion d'une alliance avec la Suède et la Norvège.

De même il dit la Russie soviétique prête à une riposte immédiate au cas où des actes hostiles seraient commis contre elle, soit par les troupes alliés du Moyen-Orient, soit par les voisins de la région.

L'U.R.S.S. entretient du reste avec ses voisins les meilleures relations.

Après une allusion peu appuyée aux relations soviéto-nippones, M. Molotov continue en exaltant la politique de neutralité que l'U.R.S.S. est résolue à poursuivre tout en exprimant la conviction qu'elle a le devoir d'augmenter sa puissance militaire et économique.

En terminant, M. Molotov a déclaré :

« Le but de la politique soviétique est d'assurer la paix internationale entre les nations ainsi que notre propre sécurité.

« Nous devons, par conséquent, observer une position de neutralité et nous abstenir de participer à la guerre. Cette position est, d'ailleurs, confirmée par les accords conclus par l'Union soviétique.

« Notre politique empêche donc l'extension des hostilités.

« Nous sommes décidés à poursuivre cette politique dans l'avenir comme dans le passé. »

L'ordre du jour de la session

Le Soviet Suprême de l'U. R. S. S. a voté, ensuite, l'ordre du jour de la sixième session : 1. Rapport sur la politique étrangère ; 2. Réorganisation de la politique autonome de Carélie en une République fédérale, membre de l'U. R. S. S. ; 3. Vote du budget de 1940 et approbation du budget de 1938.

Avant que le Soviet Suprême approuva l'ordre du jour, M. Schtcherbadev avait donné lecture de la liste de la Commission des mandats confirmant les élections des députés en Ukraine occidentale et en Russie blanche occidentale.

Les milieux politiques nazis sont très désorientés

Amsterdam, 30 mars.

A Berlin, selon, les observateurs neutres les milieux politiques nazis sont très désorientés.

La publication des « documents » du Livre blanc paraît annoncer une ofensive de propagande contre les Etats-Unis, alors que le discours de M. Molotov ménage précieusement la démocratie américaine.

D'autres divergences entre le point de vue des dirigeants nazis et celui des chefs du Kremlin ont décontenancé les milieux politiques soviétiques sur la Bessarabie à paru extrêmement inopportune, en raison des efforts du Troisième Reich « pour stabiliser la paix dans les Balkans » et de l'assurance que le Reich avait déjà donnée à Bucarest que l'U. R. S. S. allait garantir les frontières actuelles de la Roumanie.

Les observateurs neutres notent encore que le pacte défensif nordique, salué par Berlin comme moyen d'exploiter la solidarité nordique contre l'Angleterre, est rejeté par Moscou catégoriquement.

A cela s'ajoute encore la froideur voulue dont M. Molotov a fait montre envers le Japon et l'Italie, au moment où la diplomatie alemande s'efforce de réunir les quatre « puissances déshéritées en un bloc contre les ploutocraties ».

La collaboration franco-britannique peut constituer le point de départ d'une communauté européenne

Budapest, 30 mars.

« Peut-être la collaboration franco-britannique deviendra-t-elle un jour le point de départ d'une communauté populaire européenne générale, basée sur la justice et la satisfaction réciproque », écrit le journal gouvernemental *Magyarorsag*, qui examine la collaboration franco-britannique à la suite des décisions prises par le Conseil militaire suprême allié.

Dans cette communauté populaire, les nations, tout en gardant leur indépendance, se grouperaient dans une unité.

Aussi, la décision franco-britannique a-t-elle pris une importance et une portée mondiales.

Des pêcheurs hollandais ramènent cinq mines dans leurs filets

Amsterdam, 29 mars.

Un bateau de pêche d'Ijmuiden est rentré au port sans filets.

Au moment où les pêcheurs croyant avoir fait une bonne prise halaient péniblement les filets, ils aperçurent pas moins de cinq mines prises dans leurs engins. Ils se hâtèrent de détacher les filets et de les abandonner avec leur dangereuse prise et de rentrer au port bredouilles, mais saufs.

PETITES NOUVELLES

FRONTIERE ALLEMANDE. — Le « D. N. B. » annonce que le lieutenant-colonel Horn a été nommé attaché militaire de Finlande à Berlin.

Le Cabinet de M. Laurent-Eynac

Paris, 30 mars.

Le cabinet de M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air, est ainsi constitué :

Directeur du cabinet : M. Paul Devinat, directeur des Affaires économique au ministère des Colonies.

Chef de cabinet : M. Henri Chollat-Traquet, ingénieur principal du génie maritime.

Chargés de missions : M. Métral, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers (questions techniques et industrielles) ; M. Jacques Vivent, sous-directeur au ministère de l'Air (questions administratives et aéronautique civile) ; M. Jean-Henri Larrieu, sous-préfet (service parlementaire).

Chef du secrétariat particulier : M. Félix Volle, chef de bureau au ministère de l'Air.

Attaché : M Roche d'Estrez.

Le Cabinet de M. Jules Julien

Paris, 30 mars.

Le cabinet du ministre des P.T.T. est constitué comme suit : chef du cabinet, M. Richard Pouzet ; chef du secrétariat particulier, M. Marcel Leser ; attachés chargés du service parlementaire, MM. Marius Olivier (Sénat), Adrien Oazals (Chambre).

Chargés de mission : Mme Riboud-Julien, MM. François Guillot, Paul Guyon, Joseph Jolinon.

Le Cabinet de M. Pomaret

Paris, 30 mars.

M. Pomaret, ministre du Travail, a composé son cabinet comme suit : directeur du cabinet, M Ingrand, auditeur au Conseil d'Etat ; chef de cabinet, M. Corréard, chef de bureau au ministère des Finances ; chef adjoint, M. Morin, chef de bureau au ministère des Pensions ; chef du secrétariat particulier, M. Platon, contrôleur au ministère du Travail.

Le discours de M. Sarraut aux obsèques de Branly

Voici les passages essentiels du discours prononcé par D. Albert Sarraut :

Le deuil de la France en ce jour, est le deuil de l'univers.

L'émotion unanime des foules comme au suffrage spontané des pairs, d'Edouard Branly dans la science, le gouvernement de la République Française a répondu en associant le pays tou tentier à l'hommage de ces funérailles nationales.

Loin d'en écarter l'éclat, la guerre même, où nos destins et notre salut sont engagés, en appelait autour du nom de Branly le témoignage solennel.

Dans l'heure suprême où notre Patrie se bat pour sauver le patrimoine d'idéal qui a fait, à travers les temps, sa puissance à la fois et sa gloire, c'est justifier encore ce combat que d'exalter les mémoires qui ont créé la grandeur française et de rassembler nos receuillements autour des sommets d'où a jailli un jour sur la terre quelque rayon du génie de la France éternelle

Il doit suffire à notre vénération, comme il suffit à sa gloire, de rappeler celle de ses découvertes qui devait auréoler son nom de la considération universelle.

Les premières découvertes

Lorsque dans le laboratoire, d'abord infiniment modeste dont il disposait rue de Vaugirard — et dont sa mort a fait ces jours-ci, pour le peuple de Paris, un haut lieu de pélerinage — il montra avec des instruments classiques que l'étincelle produite par une machine électrostatique rendait temporairement conducteur, à une distance de plus de 25 mètres, ce tube de limaille de fer qu'il nommait le « cohéreur ».

Il révélait la possibilité de transmission et d'action à distance, sans qu'aucun lien matériel fut nécessaire pour unir la source d'admission au dispositif de réception.

Ce jour-là, Branly ouvrait à la science une voue nouvelle et au monde une perspective prodigieuse.

M. Sarraut résume ici les travaux des chercheurs français et étrangers, Maxwell, Hertz, Marconi, Ferrie, qui précédèrent ou utilisèrent les découvertes de Branly. Il précise la part de celui-ci.

Le ministre de l'Education nationale trace ensuite un tableau saisissant de l'épanouissement que les progrès techniques de la radiotransmission ont donné à la découverte de Branly. Puis, il conclut :

Le but humain

« Si l'œuvre de Branly a été découvertes scientifiques, elle était, en même temps, marquée d'un signe d'humanité par la haute destination de sa promesse de paix et de fraternité. Par son but, comme par son inspiration, on peut dire qu'elle était spiritualiste.

« Elle devait avoir pour effet d'unir les hommes de cette terre, de rapprocher leurs pensées et leurs cœurs à travers la dissémination des continents, de leur signifier leur indépendance, de les faire se mieux connaître et se mieux comprendre et, par voie de conséquence naturelle, de les faire s'aimer les uns les autres, suivant la loi sublime de la morale chrétienne.

« Branly, parce qu'il était croyant, et aussi parce qu'il était poète, comme le sont, ou le deviennent, tous ceux qui pénètrent les secrets de la matière, avait certainement rêvé de cette liaison fraternelle entre les individus et entre les nations dans la grande unité solidaire de la famille humaine.

« Ces découvertes devaient, pensait-il, hâter la venue de cette heure d'allégresse dont ceux d'entre nous pour qui la voie déjà s'incline vers son crépuscule pressentent peut-être mieux que d'autres que fatalement un jour elle sonnera.

« La terrible folie de quelques esprits maléfiques n'a pas enseveli pour jamais de tels espoirs sans lesquels il n'y aurait plus vraiment de raison de vivre.

L'œuvre de Branly, éternellement créatrice, reprendra sa route pacifique vers le but que son génial auteur avait discerné.

« Ce sera le jour où, par notre force impavide et disciplinée sans cesse, accrue dans le labeur obstiné de deux immenses empires, par notre ténacité inflexible devant les épreuves inévitables, par un courage civique aussi dur que l'acier de nos canons et le stoïcisme de nos soldats, nous aurons une fois encore fixé la destinée et sauvé, par notre victoire totale, la civilisation et la liberté. »

Le défilé des troupes

Puis, à 11 h. 30, c'est le défilé des troupes : une compagnie de la Garde républicaine, deux compagnies de gardes mobiles et, enfin, un escadron de la Garde républicaine à cheval.

A 11 h. 40, la cérémonie prend fin.

Le corps du professeur Branly est alors transporté au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité, suivi seulement des membres de sa famille.

MIEUX VEUT TENIR QUE COURIR

Un placement dont l'intérêt vous est payé d'avance est chose rare, profitez-en donc puisque vous le pouvez en souscrivant aux Bons d'Armement.

Un matelot français condamné à Gênes à un an de prison

Rome, 30 mars.

Les journaux relatent qu'un matelot français a été condamné à un an de prison à Gênes pour outrages à un officier italien.

Le paiement des pensions par les banques

Paris, 30 mars.

L'instruction relative au paiement des pensions par l'intermédiaire d'un établissement de banque, que publie ce matin l'*Officiel*, précise que les arrérages peuvent être perçus par une banque lorsqu'il s'agit de pensions, retraites et rentes viagères, ayant donné lieu à la délivrance de livrets à coupons, qui sont servies par l'Etat, les départements, communes, colonies ou établissements publics, et qui sont payables à la caisse des comptables du Trésor.

Parmi ces pensions figurent, notamment, les pensions de retraite ou d'invalidité et leurs accessoires, concédées aux anciens fonctionnaires et agents de l'Etat, à leurs veuves ou à leurs orphelins, les pensions d'invalidité définitives des lois des 31 mars 1919, 4 juin 1919 et lois subséquentes, et leurs accessoires : majoration d'enfants, allocation spéciale temporaire aux grands invalides, indemnité temporaire aux pensionnés à 100 % pour tuberculose (application de la loi du 2 mars 1935, ainsi que les pensions de veuves ou d'orphelins et leurs accessoires et les pensions d'ascendants concédées au titre des mêmes lois, la retraite du combattant, les traitements viagers de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, les pensions servies par le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, les pensions servies par la Caisse intercoloniale des Retraites, les pensions sur fonds spéciaux à la charge des caisses de retraites départementales ou communales, les rentes viagères servies par la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, les pensions servies par la Caisse autonome de Retraites des ouvriers mineurs, les pensions de la Caisse des Retraites de l'Algérie, de la Société de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés tunisiens, etc...

L'instruction indique ensuite, d'une part, les formalités à remplir par les titulaires des diverses catégories de pensions, rentes viagères, retraites, les justifications et les pièces à fournir ; d'autre part, les formalités à remplir par les établissements de banque. Enfin, elle précise le rôle des trésoriers-payeurs généraux, au regard des déclarations souscrites par les intéressés.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'IRAK
Déclarations de Nouri Pacha

Bagdad, 29 mars.

Le débat budgétaire a été l'occasion, pour le président du Conseil Nouri pacha Saïd de renouveler et de confirmer ses déclarations précédentes en matière de politique extérieure.

Nouri pacha a affirmé que le droit et la justice étaient à la base de la politique du gouvernement, ainsi que le désir de régler par voie de négociations les conflits pouvant s'élever à propos de la gestion des affaires du pays.

Il a ajouté qu'il poursuivrait ses efforts en faveur de la cause arabe.

Le président du Conseil a exprimé l'espoir de voir se constituer ultérieurement un gouvernement arabe palestinien conforme aux stipulations du Livre Blanc.

Nouri pacha, en réponse à certains interpellateurs, a fait valoir que la politique définie par le Livre Blanc n'était nullement incompatible avec la déclaration Balfour.

De l'avis du président du Conseil, la déclaration Balfour n'aurait jamais dû être interprétée comme une transformation de la Palestine entière en un foyer national juif, dont le gouvernement eût été sioniste, l'Angleterre n'ayant jamais pris semblable engagement, mais ayant seulement promis de constituer dans le pays un foer national juif et de faciliter l'immigration.

Le chef du gouvernement irakien a rappelé que le Livre Blanc avait dissipé toute équivoque à ce sujet.

Les réserves de denrées alimentaires sont abondantes en Angleterre

Londres, 29 mars.

M. Lennox Boyd, secrétaire parlementaire au ministère des Vivres, a déclaré à la presse que la Grande-Bretagne possède aujourd'hui des réserves de denrées alimentaires essentielles beaucoup plus abondantes qu'avant la guerre et est à même de faire face à de longues hostilités avec la plus grande confiance.

Trois jeunes cambrioleurs sont arrêtés à Vichy

Vichy, 30 mars.

Dernièrement deux vols avec effraction ayant été commis à la caisse du Vichy-Ciné, rue de Paris, et dans une vitrine de la bijouterie Robert, rue Clémenceau, la police procéda à une enqute qui vient d'amener l'arrestation des auteurs de ces méfaits ; il s'agit de trois jeunes Vichyssois, âgés de 13 et 14 ans, les nommés M. R., boulevard Gambetta, C. G., rue Dacher, et Charles J., rue Pasteur.

Après un long interrogatoire, ils ont fait des aveux complets.

Au Vichy-Ciné, les jeunes malandrins dérobèrent une centaine de francs, et à la bijouterie Robert, plusieurs étuis à cigarettes et tume-cigarettes d'une valeur de mille francs environ.

Une grande partie des objets volés a été récupérée par la police et transmis au parquet de Cusset.

RÉTABLIR LES RAPPORTS NORMAUX ENTRE PATRONS ET OUVRIERS

Tel doit être l'un des premiers objectifs du gouvernement

Si, en effet, la loi sur les contrats collectifs devait demeurer « en sommeil » comme elle l'est actuellement par suite de la non-désignation de délégués d'usines l'accord passé, il y a quelques mois, entre les grandes organisations patronales & ouvrières, serait lettre morte

Paris, 30 mars.

Nous avons dit brièvement, il y a quelques jours, les conditions dans lesquelles notre ami, M. Pétrus Faure, veut interpeller le gouvernement au sujet d'une des lois sociales de la période de 1936-1937, à laquelle le monde ouvrier attache — et fort légitimement — la plus grande importance : celle qui a trait aux contrats collectifs.

Faut-il revenir sur le fait que cette législation des contrats collectifs, bien loin d'emprunter un caractère démagogique, comme certains voudraient le faire croire, constitue, au contraire, un élément incomparable de stabilité sociale et de sécurité politique, en ce sens qu'elle tend à organiser, d'une façon régulière, permanente, normale, les rapports entre patrons et ouvriers ?

C'est l'évidence même, et l'on s'étonne d'avoir à y insister... Pourtant, s'expliquer est encore le meilleur moyen de chasser l'équivoque...

Une table avec un tapis vert

Parlant de la S. D. N., Aristide Briand disait que sa principale vertu était de constituer une sorte de tribunal de conciliation permanent où chacun avait la possibilité de venir exposer son point de vue, librement, de discuter avec une même liberté, en vue d'un accord éventuel ; car il professait, en son langage, à la fois imagé et direct, que « tant qu'il existe, quelque part, une table [illegible] tapis vert, devant laquelle les diplomates peuvent s'asseoir, la paix a des chances d'être sauvée »...

On juge, aujourd'hui, à quel point il avait raison.

L'écran politique

Ce qui est vrai pour les peuples l'est plus encore pour les sociétés. Le malheur veut que l'on s'obstine, chez nous, à ne considérer que l'aspect extérieur des choses. Le plus grand malheur est encore que l'on s'obstine — et jusque dans les heures les plus graves, celles qui, précisément, réclameraient une vue objective — à voir les événements, non point en eux-mêmes, avec leur signification, leurs répercussions propres, mais à travers l'écran politique, lequel déforme, défigure tout...

Un préjugé tenace rattache, en effet, la loi sur les contrats 1936-1937, dont il y aurait tant à dire, et point toujours dans le sens évoqué par ceux qui, en matière sociale, ne conçoivent, d'un côté, qu'oppression, de l'autre que soumission et servitude...

Dès lors quand, dans certains milieux — même évolués, même libéraux, — on parle de la loi sur les contrats collectifs, on évoque, infailliblement, des défilés, des poings levés, des oriflammes écarlates...

Voir clair

Il faut absolument, si nous voulons voir clair dans nos affaires, tout d'abord voir clair en nous-mêmes, écarter délibérément, nous débarrasser à jamais de cet écran tissé par la passion politique, dont nous parlions quelques lignes plus haut, et qui pourrait nous cacher la réalité.

D'aucuns, objectera-t-on, ont intérêt, à droite et à gauche, à maintenir l'équivoque... Nous savons bien pourquoi, dans quel but... Nous savons encore que la violence n'a jamais rien réglé, pas plus que le recours à la force, cette forme du désespoir

C'est pourquoi nous insistons pour que soit restituée, à une loi qui ne relève d'aucune doctrine, qui ne postule que la paix sociale dans la dignité, dans le travail, dans la sécurité du lendemain, toute sa vertu.

Ajouterons-nous que les hommes qui se réclament constamment de l'ordre, s'ils étaient vraiment sincères, joindraient leurs instances aux nôtres, car la loi sur les contrats collectifs aurait pu être proposée par n'importe quel gouvernement — quel beau « panneau-réclame » n'eut-elle pas fourni en d'autres temps — cette loi, disons-nous, aurait pu être votée par n'importe quelle majorité, dans n'importe quel Parlement. Ne figurait-elle pas dans les programmes de partis orientés au rebours de l'extrémisme ? Loin d'être une loi révolutionnaire, c'est une loi d'apaisement, une loi de tradition, et de tradition française.

Si nous ne redoutions le reproche de pédanterie, nous dirions qu'elle s'apparente aux textes qui déjà, dans le lointain moyen-âge, avaient pour objectif de protéger le travail des hommes.

Mais, pour essayer de nous faire comprendre, il nous faudra nous expliquer, clairement, nettement, au risque de déplaire à quelques-uns...

Pas de confusion

En fonction de ce tour d'esprit fâcheux, que nous ne cesserons jamais de dénoncer, on a voulu, dans certains milieux patronaux, assimiler la loi sur les contrats collectifs à l'usage, à l'utilisation qui en ont été faits par l'ancien parti communiste, ce qui revient à confondre l'effet avec la cause...

Bien sûr, les communistes ont vu, dans la désignation des délégués d'usines, un élément essentiel, primordial, de propagande, de pression, d'agitation. Ils ont manœuvré pour occuper ces fonctions, comme ils ont manœuvré pour s'emparer des « leviers de commande » des syndicats et, soit que les arguments démagogiques aient comporté, à l'époque, plus de « mordant » que les arguments de raison, soit que les militants de tradition, débordés, n'aient pas suffisamment réagi, presque partout les communistes sont parvenus à leurs fins...

Mais, en admettant que la confusion, par nous évoquée, plus haut, ait pu s'établir à ce moment, elle n'est plus de mise aujourd'hui. A la suite du magnifique sursaut par lequel la classe ouvrière de notre pays a réprouvé le pacte germano-soviétique, les communistes ont été chasses, aussi bien des syndicats que des postes de délégués. Ils ne représentaient plus rien que la trahison.

Dans ces conditions, il serait profondément injuste de rejeter la loi sur les contrats collectifs, sous le prétexte que les communistes en avaient fait une de leurs armes de guerre contre la France, aussi injuste que si l'on s'avisait, sous le même prétexte d'abjurer La Marseillaise *qu'ils avaient accaparée, comme le rappelait, ces jours-ci, M. Froideval dans un article de* Syndicats.

Bonne foi et bonne volonté

A vrai dire, rejette-t-on la loi ? Non point. D'ailleurs, le voudrait-on, on ne le pourrait pas : la loi subsiste, et personne ne peut supposer que le Parlement se soucie de l'abroger...

Il ne nous échappe pas que certains patrons « de droit divin » souhaitent, au fond de leur cœur, que disparaissent, en bloc selon les plus intransigeants, morceau par morceau selon les plus modérés, tous les progrès sociaux.. Mais — hâtons-nous de le dire — c'est la minorité, l'infime minorité. Tout de même, si l'on ne rejette pas la loi, on la maintient « en sommeil ».

Bien sûr, quelques patrons intelligents ont compris que, quand on use, avec les ouvriers, de bonne volonté, de bonne foi, on en tire toujours profit, et que le moment actuel est, précisément, favorable à l'établissement solide, définitif, d'une charte du travail, définissant justement, humainement, les droits de chacun.

Mais d'autres, trop nombreux, attribuent, au contraire, à la rigueur, des qualités qu'elle n'a pas, ou, du moins, qu'elle ne gardera pas. Et, ce faisant, ils ne se rendent pas compte du danger qu'il y a à laisser se creuser, entre patrons et ouvriers, un fossé que le temps rend de plus en plus difficile à combler.

Comment ne voient-ils pas, au surplus, que la propagande « stalinienne » tire déjà parti d'un état de choses déplorable?

Au demeurant, l accord conclu, il y a quelques mois, sous l'égide du gouvernement, entre les grandes organisations patronales et ouvrières, sera lettre morte, si les rapoprts directs entre patrons et ouvriers ne sont pas rétablis à la base.

Cela n'a pas, croyons-nous, échappé au gouvernement actuel.

Francisque LAURENT.

Imprimerie de « La Tribune » 10, pl. Jean-Jaurès, St-Etienne
Le Gérant : A. CARROT.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.